

# Pesticides Management in West Africa

# Gestion des Pesticides en Afrique de l'Ouest

*Special Issue*

**Theme: Towards the Harmonization of  
Pesticides Legislation and Registration  
in West and Central Africa**

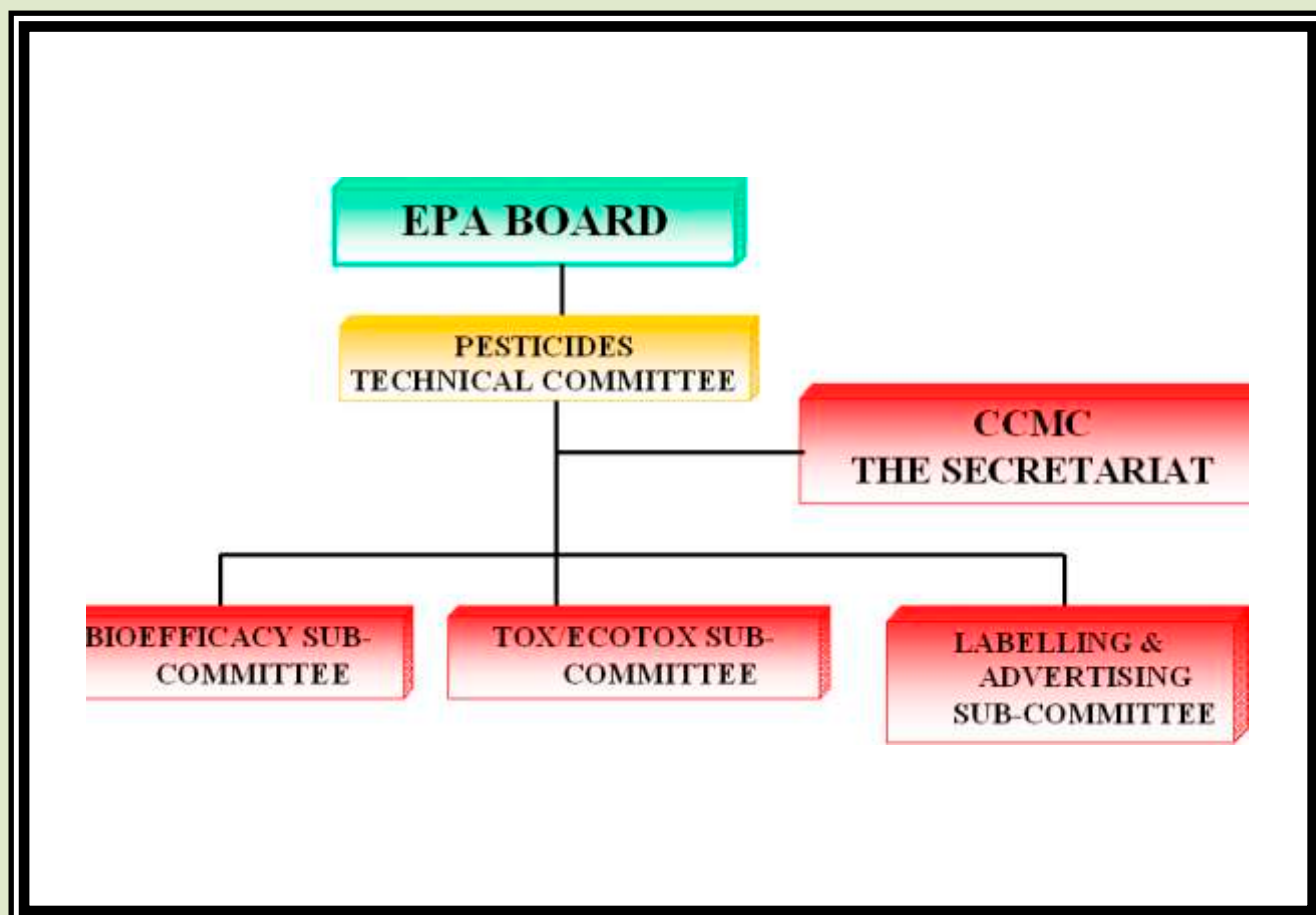
*Number 8. November 2011*

*Numéro spécial*

**Thème : Vers une harmonisation  
de l'homologation et de la  
légalisation sur les pesticides en  
Afrique de l'Ouest et du Centre**

*Numero 8 novembre 2011*

**Newsletter jointly published by FAO and ECOWAS  
Bulletin d'information publie conjointement par la FAO et la CEDEAO**



**Food and Agriculture Organization  
of the United Nations.  
Regional Office for Africa**

**Bureau Regional de l'Organisation des  
Nations-Unies pour l'Alimentation et  
de l'Agriculture pour l'Afrique**



**Economic Community  
of West African States**

**Communauté économique  
des Etats de l'Afrique  
l'Ouest**

## Contents

**Theme: Towards the Harmonization of Pesticides Legislation and Registration in West and Central Africa**

### Editorial Comment

Issues of the harmonization of pesticides legislation and registration in West and Central Africa

### Articles

1. Front Page: The Regional Pesticides Legislation/Registration Harmonization Workshop
2. Harmonization of Pesticides Registration: An FAO perspective
3. Regional Economic Community perspectives in pesticides management
  - ECOWAS
  - CEMAC
  - CSP/CILSS
- 4 Case Studies: National Perspectives in pesticides management
  - Nigeria
  - Ghana
5. Coordinating regional management of pesticides legislation /registration – Promoting Regional Frameworks
  - Recommendations from the pesticides workshop

### Editors

Hannah Clarendon: Senior Crop Protection Officer FAO/RAFT-AG

### Consultant Editor

Anthony Youdeowei FAO/SFW

### Enquiries

RAFT-AG  
FAO Regional Office for Africa  
P O Box 1628, Accra, Ghana  
Telephone 233 21 675000 ext 3122  
Email : hannah.clarendon@fao.org

### Coordinating Institution

ECOWAS Secretariat  
60 Yakubu Gowon Crescent  
P M B 401, Abuja, Nigeria  
Telephone: 234 (9) 314 7636

## Table des matières

**Thème : Vers une harmonisation de l'homologation et de la législation sur les pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre**

### Commentaire rédactionnelle

Questions portant sur l'homologation et la législation des pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre

### Articles

1. Page de couverture : Atelier régional portant sur l'homologation/la législation des pesticides
2. Harmonisation de l'homologation des pesticides : Une perspective de la FAO
3. Perspectives des Communautés Économiques Régionales en matière de gestion des pesticides
  - CEDEAO
  - CEMAC
  - CSP/CILSS
- 4 Études de cas : Perspectives nationales en matière de gestion des pesticides
  - Nigéria
  - Ghana
5. Coordination de la gestion des pesticides au niveau régional – Mise en place de Cadres régionaux
  - Recommandations de l'atelier sur les pesticides

### Rédacteurs

Hannah Clarendon FAO/RAFT-AG

### Rédacteur-conseil

Anthony Youdeowei FAO/SFW

### Bureau de Renseignements

RAFT-AG  
Bureau Regional de la FAO pour l'Afrique  
P.O Box 1628, Accra, Ghana  
Téléphone 233 (21) 675000  
poste 3122  
Email : hannah.clarendon@fao.org

### Institution de Coordination

Secrétariat de la CEDEAO  
60 Yakubu Gowon Crescent  
P M B 401, Abuja, Nigeria  
Téléphone : 234 (9) 314 7636



### *Issues of the harmonization of pesticides legislation and registration in West and Central Africa*

Current initiatives in National Special Programmes for Food Security and Poverty Reduction in Africa emphasize promoting increased and sustainable agricultural production. Through the “Save and Grow” document published by FAO, sustainable approaches to crop protection are promoted implying reduced dependence on pesticides for pest management. The approach promotes integrated production and pest management (IPPM). It is however recognised that proper use of pesticides, especially by smallholder farmers, is constrained by a multitude of factors which include the limited choices on alternate pesticides, high cost associated with the proper pesticide use, as well as the challenge of ensuring protection for human and environmental health.

Furthermore, serious challenges confront effective pesticides management by sub-regional and national institutions responsible for coordinating and supervising the production, importation, distribution, use as well as disposal of obsolete pesticide stocks in African countries. For example at a recent regional pesticides legislation/registration harmonization workshop at FAO in Accra Ghana, ECOWAS presented the following special challenges for pesticides management within member states:

- Absence of sanctions for contravening the current legislation (such as illegal sales of pesticides).
- Absence of policies for Plant Protection and weak Plant Protection Services
- Insufficient human, material and financial resources
- Lack of manuals/guides for pesticides control in the competent services
- Insufficient dissemination of information and knowledge about pesticides
- Lack of well equipped national laboratories and expertise for evaluating pesticides formulation and quality.
- Diversion of pesticides for uses other than pest control, for example for fishing, as a purgative to manage indigestion and other stomach problems)
- Inadequate storage and management of obsolete pesticides and the use of empty

### *Questions portant sur l'homologation et la législation des pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre*

Les initiatives actuelles des Programmes spéciaux, nationaux pour la Sécurité alimentaire et la Réduction de la Pauvreté en Afrique mettent l'accent sur une production agricole accrue et durable. À travers le document “Save and Grow” publié par la FAO, des approches durables de la protection des cultures sont encouragées ce qui implique une réduction de la dépendance vis à vis des pesticides pour la gestion des ravageurs. L'approche favorise une gestion intégrée de la production et des ravageurs (IPPM). On reconnaît toutefois qu'une bonne utilisation des pesticides, particulièrement par les petits exploitants, est entravée par de nombreux facteurs dont les choix limités en matière de pesticides alternatifs, le coût élevé d'une bonne gestion des pesticides ainsi que le défi que représente la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Par ailleurs, la gestion efficace des pesticides par les institutions sous-régionales et nationales chargées de la coordination et du contrôle de la production, de l'importation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination des stocks de pesticides obsolètes dans les pays africains se trouve confrontée à de sérieux défis. Par exemple, lors d'un atelier récent portant sur l'harmonisation de l'homologation/législation sur les pesticides qui s'est tenu à la FAO à Accra au Ghana, la CEDEAO avait présenté les principales contraintes à la bonne gestion des pesticides dans les états membres :

- L'absence de sanctions en cas d'infraction de la législation actuelle (telles que les ventes illégales de pesticides).
- L'absence de politique pour la Protection des Plantes et la faiblesse des Services de Protection des Végétaux
- Une insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières
- Une absence de manuels/guides pour le contrôle des pesticides dans les services concernés
- Une diffusion insuffisante des informations et des références sur les pesticides
- Une absence de laboratoires nationaux bien équipés pour expertiser et évaluer la composition et la qualité des pesticides.
- Le détournement des pesticides pour une utilisation autre que le contrôle des ravageurs, par exemple pour la pêche et comme laxatif pour gérer une indigestion et autres problèmes

pesticides containers for storing drinking water and other food items

- Use of soft drink bottles to store pesticides

These challenges are typical and representative of the challenges experienced by other Regional Economic Communities (RECs) in Africa.

Clearly, these issues are complex and require sub-regional cooperation and support for effective management. Recent experiences of FAO and AU/IAPSC confirm that initiatives towards promoting harmonization of pesticides legislation/registration within countries in a sub-region is a viable mechanism for more effective management of pesticides matters.

Against the background of this experience, FAO Regional Office for Africa organized a regional workshop on the harmonization of pesticides legislation/registration to explore procedures and institutional arrangements for pesticides management in West and Central Africa. This special issue of the FAO/ECOWAS Pesticides Management Newsletter focuses attention on the outcome of this important workshop.

d'estomac.

- Un stockage et une gestion inappropriés des pesticides périmés et l'utilisation de bidons ou fûts de pesticides pour la conservation de l'eau potable et d'autres produits alimentaires
- L'utilisation des bouteilles de boissons non alcoolisées pour conserver les pesticides

Ces problèmes sont représentatifs de ceux que connaissent d'autres Communautés économiques régionales (CER) en Afrique. Ils sont manifestement complexes et leur gestion efficace exige une coopération et un appui au niveau sous-régional. Les expériences récentes de la FAO et de l'UA/IAPSC confirment que les initiatives axées sur la promotion d'une harmonisation de l'homologation / législation sur les pesticides dans les pays de la sous-région constituent un mécanisme viable pour une gestion plus efficace des questions relatives aux pesticides.

C'est dans le contexte de cette expérience que le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a organisé un atelier régional portant sur l'harmonisation de l'homologation/la législation sur les pesticides en vue d'examiner les procédures et les accords institutionnels nécessaires pour la gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce numéro spécial du Bulletin de la FAO/CEDEAO sur la gestion des pesticides traite des résultats de cet important atelier.

**Articles**  
**Front Page**

**The Regional Pesticides  
Legislation/Registration  
Harmonization Workshop**

From 18 to 19 July 2011, a regional workshop on Pesticides Legislation/Registration Harmonization was successfully organized at the FAO Regional Office in Accra, Ghana.

The workshop examined the state of the existing pesticide regulatory frameworks in West and Central Africa and explored mechanisms for the promotion of more effective cooperation between all sub-regional parties responsible for coordinating pesticides legislation and registration in West and Central Africa.

Participants to this workshop were drawn from the Economic Community of West African States (ECOWAS), the Sahelian Pesticides Committee (CSP) of the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS), the Central African Pesticides Committee (CPAC) of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC), the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC), the Ghanaian, Nigerian and Cameroonian Plant Protection Services and FAO (AGPM, LEGN, RAF, SFS, SFC and FAO – Uganda).

The format for this workshop included detailed participatory group discussions on strengthening institutional capacities towards improving pesticide management in ECOWAS and CEMAC sub-regions. Discussions were enriched by the extensive experience and contributions of the Pesticides Management Group of FAO.

Presentations and discussions addressed crucial issues of the existing pesticides regulatory frameworks of CSP, CPAC and ECOWAS, the International Code of Conduct on the distribution and use of pesticides, as well as pesticide legislation and registration mechanisms. Furthermore, the major constraints and opportunities associated with the existing pesticides legislations/regulations and the pesticides registration processes and their legal implications were highlighted and extensively discussed resulting in the identification of critical issues requiring greater attention in the future.

Workshop discussions focussed attention on various issues relating to pesticides management, pesticides legislation and registration as well as mechanisms for the harmonization of pesticides

**Articles**

**Page de couverture:**

**Atelier régional portant sur  
l'homologation/la législation  
des pesticides**

Un atelier régional portant sur l'harmonisation de l'homologation/législation des pesticides a été organisé avec succès les 18 et 19 juillet 2011 par le Bureau régional de la FAO à Accra au Ghana. L'atelier a examiné l'état des cadres réglementaires actuels pour les pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les mécanismes au niveau de la sous-région pour promouvoir une collaboration plus efficace entre tous les partenaires chargés de la coordination de l'homologation et de la législation sur les pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les participants à cette réunion venaient de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Comité sahélien des pesticides (CSP), du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), du Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), du Conseil phytosanitaire interafricain (IAPSC), des Services de protection des végétaux du Ghana, du Nigéria et du Cameroun et de la FAO (AGPM, LEGN, RAF, SFS, SFC et FAO – Ouganda).

L'organisation de cet atelier avait prévu des groupes de discussion approfondie, sur le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une amélioration de la gestion des pesticides dans les espaces CEDEAO et CEMAC. Les discussions ont été enrichies par la vaste expérience et les contributions du Groupe d'experts de la FAO sur la gestion des pesticides. Les présentations et les discussions ont porté sur les questions cruciales des cadres réglementaires actuels pour les pesticides du CSP, du CPAC et de la CEDEAO, le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides ainsi que les mécanismes d'homologation et de législation sur les pesticides. En outre, les principales contraintes et opportunités liées aux législations/règlementations sur les pesticides et les processus d'homologation des pesticides ont été dégagées et ont fait l'objet de longs débats qui ont permis d'identifier les questions auxquelles il faudrait s'intéresser de plus près dans l'avenir.

Lors de l'atelier, les discussions ont porté sur diverses questions liées à la gestion des pesticides, à l'homologation et à la législation des pesticides ainsi que les mécanismes d'harmonisation de l'homologation et de la législation des pesticides.

legislation and registration. Highlights of the discussions included the following

- Effective pesticides management and the disposal of empty pesticides containers to reduce risks to human health through pesticides poisoning and environmental pollution
- Legal issues relating to the formulation and passing of pesticides legislation by Parliaments of national governments and institutional arrangements for monitoring pesticides management as well as facilitating the regional harmonization of pesticides legislation/registration.
- Strengthening institutional capacities for compliance with the terms and conditions of international pesticides conventions to which countries are parties
- Promoting the adoption and implementation of integrated pest management that incorporates pesticides management. and
- Opportunities for establishing functional regional frameworks for coordinating the harmonization of pesticides legislation./registration in the ECOWAS and CEMAC sub-regions

The output of the discussions formed the basis for the workshop recommendations which are presented in section 5 of this newsletter.

Les points saillants des discussions ont été entre autres :

- Une gestion efficace des pesticides et l'élimination des contenants de pesticides vides en vue de réduire les risques qu'ils posent pour la santé humaine en raison de l'empoisonnement par les pesticides et la pollution de l'environnement.
- Les questions d'ordre juridique liées à la formulation et à l'adoption d'une législation sur les pesticides par les Parlements des gouvernements nationaux et aux accords institutionnels en vue de contrôler la gestion des pesticides et de faciliter l'harmonisation régionale de l'homologation/législation des pesticides.
- Le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'assurer le respect des dispositions des conventions internationales relatives aux pesticides auxquelles les pays ont adhéré.
- La promotion de l'adoption et de la mise en œuvre d'une
- gestion intégrée des ravageurs qui inclut la gestion des pesticides et
- Des possibilités d'établir des cadres régionaux fonctionnels en vue de coordonner l'harmonisation de l'homologation/la législation sur les pesticides dans les espaces CEDEAO et CEMAC.

Les recommandations de l'atelier présentées dans la section 5 de ce bulletin sont basées sur les résultats des discussions.



## Harmonization of Pesticides Registration: An FAO perspective

**Mark Davis**

*FAO, Rome Italy*

### Introduction

Effective registration of pesticides, along with legislation that is comprehensive and enforceable, are the foundations on which good life-cycle management of pesticides should be built. Without suitable laws and regulations, national authorities do not have the tools that can allow them to control what happens at every stage of a pesticide product's life; from manufacture or import to dealing with an empty container. Similarly, registration is the single most important mechanism that permits authorities to control which pesticides will be allowed to enter their territory, and which will not, as well as where, when and how permitted pesticides can be used.

It is for these reasons that FAO currently considers pesticide registration to be one of the two priority areas for action in its pesticides management programme; the second priority being reduction of risks from highly hazardous pesticides.

In 2010, FAO together with WHO published new guidelines on the registration of pesticides (E-ISBN 978-92-5-106828-1 (PDF)) [http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/Code/Registration\\_2010.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Registration_2010.pdf)). These guidelines elaborate the latest thinking on how countries might structure their registration processes to ensure that all relevant aspects are adequately covered. What becomes clear from reading these guidelines is that pesticides registration is complex and demanding on institutions, infrastructure and technical capacity. In other words, effective pesticide registration is complicated and expensive.

So much so is this the case, that even those countries that have the greatest capacity and resources, such as the US, Japan and European Union member countries no longer work on their own. These countries, through the OECD or through their own regional partnerships, have established work-sharing mechanisms to share the full burden of evaluating pesticides. If even the most advanced and richest countries

## Harmonisation de l'homologation des pesticides : Une perspective de la FAO

**Mark Davis**

*FAO, Rome, Italie*

### Introduction

Une bonne gestion du cycle de vie des pesticides devrait être fondée sur une homologation efficace des pesticides ainsi qu'une législation complète et applicable. En l'absence de lois et de règlements appropriés, les autorités nationales n'ont pas les outils qui leur permettent d'exercer un contrôle sur tout ce qui se passe à chaque stade du cycle de la vie d'un pesticide ; de la fabrication ou de l'importation à la manipulation d'un contenant vide. De même, l'homologation est le mécanisme le plus important qui permette aux autorités de prendre une décision quant aux pesticides dont l'importation sera permise et ceux qui seront interdits d'importation, ainsi que où, quand et comment les pesticides autorisés peuvent être utilisés.

Voilà pourquoi la FAO estime en ce moment que dans son programme de gestion des pesticides, l'homologation des pesticides est un des deux domaines d'action prioritaires, la seconde priorité étant une réduction des risques provenant des pesticides très dangereux.

En 2010, la FAO a publié de nouvelles directives sur l'homologation des pesticides en collaboration avec l'OMS. (E-ISBN 978-92-5-106828-1 (PDF))

[http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/Code/Registration\\_2010.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Registration_2010.pdf)). Ces directives élaborent les dernières théories sur la manière dont les pays pourraient structurer leur processus d'homologation pour s'assurer que tous les aspects pertinents sont couverts de manière appropriée. Il ressort clairement de la lecture de ces directives que l'homologation des pesticides est complexe et astreignante pour les institutions, les infrastructures et les capacités techniques. En d'autres termes, une homologation efficace des pesticides est compliquée et coûteuse si bien que même les pays qui ont les plus grandes capacités et ressources tels que les Etats-Unis, le Japon et les pays membres de l'Union Européenne ne travaillent plus isolément. Ces pays à travers l'OCDE ou à travers leurs propres partenariats

share the process of pesticide evaluation, how can developing countries with their limited funds, technical capacity and infrastructure be expected to do an adequate job of pesticide registration on their own? The simple answer is that they cannot be expected to do so, and the most rational approach to adopt is to find ways of sharing the work with other countries, and build on work that has already been done elsewhere to the extent possible. FAO is therefore working with groups of countries to help establish regional harmonized pesticide registration schemes. Here we explain how this is being done.

### **Elements of registration**

Pesticide registration consists of three key elements which are

- (i) A process to decide what is permitted, what conditions apply to that decision, what is not permitted and why.
- (ii) An enforcement process to control imports, sale and distribution, use and waste management and
- (iii) A monitoring process to learn more about pesticides' efficacy, evolving pest resistance, the presence of counterfeits or substandard products, and equivalence between similar products.

In addition, the monitoring should take account of health and environmental impacts of pesticides in use.

### **Making decisions**

The purpose of receiving and interpreting the data discussed above is to allow registrars to make informed decisions about whether or not to approve a pesticide for use in their country. This point is critical. Decisions should be well informed, neutral and justifiable.

Well informed means that all the necessary information is available and that the registrar is able to interpret that information knowledgeably. In a pesticide registration office with two or three people working, it is unlikely that all the necessary skills such as toxicology, ecotoxicology, chemistry, analytical techniques, environmental chemistry, plant physiology, soil biology and many more, will be available. Consider this limitation when thinking about national capacity for pesticide registration. Neutral decisions require autonomy, legal back-up and sufficient resources to prevent any

régionaux ont établi des mécanismes de collaboration pour partager les charges liées à l'évaluation des pesticides.

Si même les pays les plus avancés et les plus riches partagent le processus d'évaluation des pesticides, comment peut-on s'attendre à ce que les pays en développement disposant de fonds, de capacités techniques et d'infrastructures limités puissent effectuer tous seuls de façon adéquate une homologation des pesticides? La réponse est simple : on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils le fassent et la démarche la plus rationnelle à adopter est de trouver des moyens de partager le travail avec d'autres pays et de s'appuyer dans la mesure du possible sur les travaux qui ont déjà été effectués ailleurs. La FAO collabore avec des groupes de pays en vue de les aider à établir des systèmes harmonisés, régionaux, d'homologation des pesticides. Nous expliquons ici la procédure.

### **Éléments liés à l'homologation**

L'homologation des pesticides comporte les trois éléments clés suivants :

- (i) Un processus pour décider ce qui est permis, les conditions qui s'appliquent à cette décision, ce qui n'est pas permis et pourquoi.
- (ii) Un processus d'application pour contrôler les importations, la vente et la distribution, l'utilisation et la gestion des déchets et
- (iii) Un processus de suivi pour en apprendre davantage sur l'efficacité des pesticides, l'évaluation de la résistance aux déprédateurs, la présence de produits de contrefaçon ou de qualité inférieure et l'équivalence entre des produits similaires.

En outre, le contrôle devrait tenir compte de l'impact des pesticides utilisés sur la santé et sur l'environnement.

### **Prise de décisions**

Les données mentionnées ci-dessus sont reçues et interprétées en vue de permettre aux responsables de prendre des décisions en connaissance de cause pour ce qui est d'approuver ou non l'utilisation d'un pesticide dans leur pays. C'est un point essentiel. Ces décisions devraient être impartiales, fondées et prises en toute connaissance de cause.

En toute connaissance de cause, signifie que toutes les informations nécessaires sont disponibles et que le responsable est en mesure d'interpréter ces informations de manière claire. Dans un bureau d'homologation des pesticides ayant deux ou trois employés, il est peu probable que les compétences nécessaires soient disponibles en toxicologie, en écotoxicologie, en chimie, en techniques d'analyse, en chimie de l'environnement, en physiologie des végétaux, en biologie des sols... Il faut tenir compte de



external forces from influencing regulatory decisions. There are too many cases of corruption in pesticide registration systems. There are also many cases of political pressure being exerted to influence regulatory decisions. This is unacceptable in any circumstances, but particularly so where decisions are being made on the use of hazardous chemicals on food crops.

Justifiable decisions are those that can be discussed at a later date, explained on the basis of data received and how it was interpreted, and supported by the decision makers. Pesticide registrars sometimes find their decisions being challenged, and they must be able to explain and stand by those decisions, even in a court of law.

Note also that regulatory decisions can be negative (to not allow a pesticide to be marketed and used) as well as positive.

### **Registration for enforcement**

Registration is an element of a regulatory system to control pesticide trade and use. The system should work on the understanding that only pesticides that are registered should be allowed to be traded and used in the country. Therefore, customs authorities should be informed so that they can decide whether a pesticide arriving in the country should be allowed to enter. Similarly, a pesticide is registered for particular uses. If it is found to be used in ways for which it was not registered, enforcement can be used to prevent further use in this way. It is common, for example, to see pesticides that are registered for use on cotton and cocoa being applied to vegetables because they are cheap, usually subsidized and therefore sold at a low affordable price, and readily available. With an effective registration system in place, inspectors should be able to check on pesticide vendors to ensure that they are only selling pesticides for the purposes for which they were registered. Pesticides users should also be informed that it is illegal to use pesticides on crops or pests that they are not registered for.

### **Monitoring systems**

Sometimes pesticides that have been registered and are being used in perfectly legal and appropriate situations can cause problems that were unforeseen. Such problems may include

ces limites lorsque l'on pense aux capacités nationales en matière d'homologation des pesticides.

Pour prendre des décisions impartiales, il faut être indépendant, avoir un soutien juridique et suffisamment de ressources pour empêcher les pressions extérieures d'influencer les décisions réglementaires. On compte trop de cas de corruption dans les systèmes d'homologation. Il existe également de nombreux cas de pression d'ordre politique qui s'exercent en vue d'influencer les décisions réglementaires. C'est inacceptable en quelque circonstance que ce soit mais surtout lorsque ces décisions portent sur l'utilisation des produits chimiques dangereux pour les cultures vivrières.

Les bonnes décisions sont celles que l'on peut discuter ultérieurement, que l'on peut justifier sur la base des données reçues et la manière dont elles ont été interprétées et qui sont appuyées par les décideurs. Les décisions des responsables sont parfois contestées et ils doivent être en mesure de justifier et de défendre ces décisions, même devant un tribunal.

Il convient de noter que ces décisions réglementaires peuvent être négatives (interdire la commercialisation et l'utilisation d'un pesticide) ou positives.

### **Homologation aux fins d'exécution**

L'homologation constitue un élément d'un système réglementaire destiné à contrôler le commerce et l'utilisation des pesticides. Le système devrait reposer sur la conviction que seuls les pesticides homologués devraient être autorisés à être commercialisés et utilisés dans le pays. Les autorités douanières devraient par conséquent en être informées pour décider d'autoriser ou non l'entrée d'un pesticide dans le pays. Par ailleurs un pesticide est homologué aux fins d'utilisations particulières. Si l'on constate qu'il est utilisé à des fins pour lesquels il n'avait pas été homologué, un texte réglementaire peut être défini pour empêcher son utilisation future à cette fin. Il n'est pas rare par exemple de voir des pesticides homologués pour être utilisés sur le coton et le cacao être appliqués sur les légumes parce qu'ils sont bon marché, sont généralement subventionnés et par conséquent vendus à des prix bas et abordables et sont facilement disponibles. La mise en place d'un système d'homologation efficace permettrait aux inspecteurs de s'assurer que les fournisseurs de pesticides ne vendent les pesticides que pour les fins auxquelles ils ont été homologués. Les utilisateurs de pesticides devraient également être informés qu'il est illégal d'utiliser les pesticides sur les cultures ou les ravageurs pour lesquels ils ne sont pas homologués.

### **Systèmes de suivi**

Des pesticides homologués et utilisés dans des situations parfaitement légales et appropriées peuvent parfois poser des problèmes imprévus. Parmi ces problèmes on peut citer les effets sur la santé humaine, l'environnement, les cultures sur lesquelles ils sont appliqués ou même la manière dont ils fonctionnent sur les ravageurs. Le système d'homologation devrait disposer d'un mécanisme qui permette de recevoir des retours d'information pertinents du terrain. Ces informations devraient ensuite alimenter un système d'évaluation. Les pesticides sont homologués pour une période de 5 ou 10 ans. À la fin de cette période, une évaluation devrait avoir lieu pour

impacts on human health, the environment, the crops they are applied to or even the way that they work on the pests. The registration system should have a feedback mechanism that allows relevant information to be received from the field. This information should then be fed into a review system. Pesticides are registered for a period of time such as 5 or 10 years. At the end of that period, a review should take place to decide if the pesticide should continue to be registered. This review should also take into account information that has been reported from the field. The more information gathered the more effective the review will be. The registration authorities should therefore encourage such reporting and should have good systems for receiving and recording it. An example of such a system is described in the FAO/WHO Guidelines on developing a reporting system for health and environmental incidents resulting from exposure to pesticides ([http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf)).

If the impacts of a pesticide in use are so severe that immediate action should be taken, then clearly the registration authority should be able to remove a product from the market and cancel its registration without waiting for the end of the current registration period.

### **Elements of a registration system**

At the base of a registration system must be legislation that defines what registration encompasses, who is responsible and how it will be carried out. To this end there must be political support for the system, engagement from relevant stakeholders and institutional support from legal authorities that oversee the enforcement of legislation, as well as from technical institutions involved in implementing the law and the registration system.

Institutionally, the registration system will need an executive function and an administrative/technical function. The executive function may take the form of a board with representatives from several ministries, or may be a role given to a Minister which is delegated to a board or specialist committee. The board should meet regularly to make decisions about pesticide registrations.

décider si le pesticide doit continuer d'être homologué. L'évaluation devrait également tenir compte des informations obtenues sur le terrain. Plus la quantité d'informations rassemblées est importante, plus l'évaluation sera efficace. Les autorités d'homologation devraient par conséquent encourager la collecte et la transmission de telles informations et disposer de bons systèmes pour les recevoir et les enregistrer. Un exemple d'un tel système est décrit dans les directives de la FAO/OMS portant sur l'élaboration d'un système de rapports sur les incidents liés à la santé et à l'environnement découlant d'une exposition aux pesticides.

([http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf)).

Si un pesticide utilisé a des effets si graves que des mesures immédiates doivent être prises, il est évident que l'autorité d'homologation devrait être en mesure de faire retirer le produit du marché et d'annuler son homologation sans attendre la fin de la période d'homologation en cours.

### **Éléments d'un système d'homologation**

Une législation qui définit ce que l'homologation englobe, qui en est responsable et comment elle sera effectuée doit être à la base d'un système d'homologation. À cette fin, il faut un soutien politique à la définition du système d'homologation, une participation des parties prenantes intéressées et un soutien institutionnel des autorités juridiques qui s'occupent de l'application de la législation ainsi que des institutions techniques impliquées dans la mise en œuvre de la loi et du système d'homologation. Institutionnellement, le système d'homologation aura besoin d'une fonction exécutive et d'une fonction administrative/technique. La fonction exécutive peut consister en un conseil d'administration avec des représentants de plusieurs ministères ou peut prendre la forme d'un rôle octroyé à un Ministre qui est délégué à un Conseil ou à un comité de spécialistes. Le Conseil devrait se réunir régulièrement pour décider des homologations de pesticides. L'organe administratif/technique comprendra un ministère ou un organisme public qui gère un système d'homologation et formule des recommandations au Conseil ou au Ministre. Les recommandations pourraient également passer par un comité technique. Cette fonction administrative/technique aura besoin de personnel, de bureaux, de matériel TI et de systèmes pour suivre et enregistrer les processus et les décisions en matière d'homologation.

Plusieurs pays ont consacré plusieurs années et dépensé plusieurs millions de dollars pour développer de tels systèmes d'information en vue de faire le suivi et d'enregistrer les homologations de pesticides. Des systèmes TI standard ont peu de valeur parce que chaque système national est unique. Par conséquent emprunter un système mis au point par un autre pays ne va pas nécessairement bénéficier à un autre pays au cas où le système d'homologation fonctionne différemment. Il faudrait également des bureaux, du personnel et des fonds pour faire fonctionner efficacement le système d'homologation. Aucune autorité d'homologation au monde ne vous dira qu'elle a assez d'argent, de personnel ou d'espace pour effectuer son travail mais certaines sont sans aucun doute mieux loties que d'autres. Le

The administrative/technical arm will consist of a government department or agency that administers the registration system and makes recommendations to the Board or Minister. The recommendations may also pass through a technical committee. This administrative/technical function will need staff, office space, IT equipment and systems to track and record registration processes and decisions. Putting this in perspective, many countries have spent several years and millions of dollars developing information systems to track and record pesticide registrations. Off-the-shelf IT systems are of limited value because each national system is unique. So even borrowing a system developed by another country will not necessarily help your own country if your registration system functions differently. Running the registration system will also need office space, people and funds to operate efficiently and effectively. No registration authority in the world will tell you that they have enough money, people or space to do their job, but undoubtedly some are better off than others. The US system employs thousands of scientists and administrators, while many developing countries have one or two people struggling to do the equivalent job. Note that registering a pesticide in the US is not different from registering one on the poorest and smallest developing country. The same processes should apply regardless of the quantity of pesticide used after registration.

In many countries legislation is outdated and inflexible and does not allow authorities to take effective decisions or generate the funds to work effectively. Countries that want to put in place effective registration and enforcement systems for pesticides should first ensure that their relevant legislation is up to date and flexible enough to allow them to do what is needed.

Technical infrastructure is also needed to register pesticides effectively. Laboratories for both chemical quality control and residue analysis are needed. These should be separate facilities so as to avoid cross contamination between materials being analysed.

### **Economies of scale**

Consider this. A small country whose economy is largely dependent on tourism or natural resources such as oil or minerals, has a small agricultural sector producing for local consumption. Pesticides are used, but in relatively small quantities. No more than 10 tons of any single

système américain emploie des milliers de chercheurs et de gestionnaires alors que beaucoup de pays en développement ont une ou deux personnes qui se démènent pour effectuer un travail équivalent. Il est à noter que l'homologation d'un pesticide aux États-Unis n'est pas différente de l'homologation d'un pesticide dans le plus pauvre et le plus petit des pays en développement. Le même processus devrait s'appliquer quelle que soit la quantité de pesticide utilisée après l'homologation. Dans un grand nombre de pays la législation est désuète et rigide et ne permet pas aux autorités de prendre des décisions efficaces ou de mobiliser les fonds pour travailler efficacement. Les pays qui veulent mettre en place des systèmes efficaces d'homologation et d'application pour les pesticides devraient d'abord s'assurer que la législation en cours est actualisée et assez flexible pour leur permettre de faire ce qu'il faut.

Il faut également des infrastructures techniques pour une homologation correcte des pesticides. Des laboratoires pour le contrôle de la qualité chimique et l'analyse des résidus sont également nécessaires. Ces laboratoires devront être des installations indépendantes et séparées pour éviter une contamination croisée des matériaux analysés.

### **Économies d'échelle**

Considérez la situation suivante : Un petit pays, dont l'économie repose essentiellement sur le tourisme ou des ressources naturelles telles que le pétrole ou les minerais, a un petit secteur agricole produisant pour la consommation locale. Les pesticides sont utilisés mais en quantités relativement faibles. Pas plus de 10 tonnes d'un pesticide quelconque n'est importé au cours d'une année donnée.

Il faudra environ 200 000 \$ américains par an pour faire fonctionner un petit laboratoire efficace dans ce pays et 100 000 \$ américains pour gérer un système d'homologation efficace. Il faut y ajouter le coût du contrôle et de l'inspection sur le terrain, les tests d'efficacité des pesticides, le problème des contenants vides de pesticides et des déchets, la fourniture d'informations et d'une formation sur les pratiques appropriées à l'intention des agriculteurs et d'autres utilisateurs de pesticides, la construction et l'entretien d'installations appropriées de stockage des pesticides, le suivi des importations et de la production de pesticides. Il faudrait peut-être environ 500 000 \$ américains par an pour faire fonctionner un tel système.

Peu de pays peuvent se permettre d'inscrire ces dépenses à leur budget national. Nous devrions par conséquent penser à la manière de mobiliser ces revenus. Les frais d'homologation pourraient couvrir une partie du coût, mais un petit pays en



pesticide product is imported in a given year. Running a small and effective laboratory in such a country will cost about US\$200,000 per year. Operating a small and efficient registration system will cost US\$100,000 a year. Add the cost of field monitoring and inspection, efficacy testing of pesticides, dealing with empty containers and waste, informing and training farmers and other pesticide users on appropriate practices, constructing and maintaining suitable pesticide storage facilities, monitoring pesticide imports and production. Perhaps the overall cost of running such a system would add up to approximately US\$500,000 per year. Few developing countries can afford to budget for this level of activity from government sources. We should therefore think about how this revenue can be generated. Registration fees might cover some of the cost, but a small developing country might typically be faced with 10 registrations of new pesticides a year. That being the case, the realistic cost for registering each pesticides, considering that it will be registered and used for 5-10 years, should be about US\$50,000. In Sweden, the cost of registration is approximately US\$18,000. In Kenya the cost is about US\$370. It seems unlikely that registration fees could ever realistically cover the true cost of registering and managing pesticides.

Other mechanisms that might be considered could be a levy on all pesticides imported or sold, but these costs will ultimately always be passed on to farmers and eventually to consumers in the form of higher food prices. The point is that very few countries in the world have the capacity and funds to establish and maintain an effective pesticide registration and regulation system.

For this reason, FAO is supporting the establishment of regional registration systems that allow countries to share the load of evaluating and registering pesticides. The longest established and best known system of this type is the CILSS Comité Sahélien des Pesticides (CSP) which serves 9 countries in West Africa. This model works well because the countries have similar agricultural systems, are ecologically similar and are economically and politically of similar status. It is more difficult to establish collaborative programmes when one or two countries dominate others in a grouping. FAO is currently working with 5 Pacific Islands, with up to 16 Caribbean countries, 4 Andean

développement aura généralement 10 demandes d'homologation de pesticide par an. Par conséquent, le coût réaliste pour l'homologation de chaque pesticide devrait être d'environ 50 000 \$ américains compte tenu du fait qu'il ne sera homologué et utilisé que pendant 5 à 10 ans. En Suède, le coût d'homologation est d'environ 18 000 \$ américains. Au Kenya, il est d'environ 370 \$ américains. Il semble peu probable que les coûts d'homologation puissent jamais couvrir de façon réaliste le vrai coût d'homologation et de gestion des pesticides.

Au nombre des autres mécanismes qui pourraient être envisagés, on peut citer une taxe sur tous les pesticides importés ou vendus mais ces coûts seront au bout du compte répercutés sur les agriculteurs et finalement sur les consommateurs sous forme d'une hausse des prix des denrées alimentaires. Il se trouve que très peu de pays au monde ont la capacité et les fonds pour établir et maintenir un système efficace d'homologation et de réglementation des pesticides.

C'est pourquoi la FAO appuie la mise en place de systèmes régionaux d'homologation qui permettent aux pays de répartir la charge de l'évaluation et de l'homologation des pesticides. Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du CILSS qui couvre 9 pays d'Afrique de l'Ouest est le système le plus ancien et le mieux connu de ce genre. Ce modèle fonctionne bien parce que les pays disposent de systèmes agricoles similaires, sont semblables sur le plan écologique et ont un statut similaire sur le plan économique et politique. Il est plus difficile d'établir des programmes de collaboration lorsque dans un groupe un ou deux pays dominant les autres.

La FAO collabore actuellement avec 5 îles du Pacifique, jusqu'à 16 pays des Caraïbes, 4 pays andins, les pays membres de l'ANASE, les pays membres de la CEMAC, les pays membres de la SADC et les pays de l'Asie Centrale dans le cadre d'initiatives visant à établir des systèmes collaboratifs d'homologation. Chacune de ces initiatives sera unique et tiendra compte des particularités des pays et de la région mais chacune tirera également profit des expériences acquises dans d'autres régions.

Le processus d'homologation des pesticides dépend de l'adhésion politique au niveau ministériel, des capacités techniques nécessaires pour répondre à tous les besoins d'un système d'homologation et un soutien financier pour faire fonctionner le système et maintenir ses opérations à long terme. Le processus n'est jamais simple et direct mais est possible. En l'absence de collaboration régionale, l'homologation des pesticides, qui nous l'avons dit constitue une base très importante d'une gestion efficace des pesticides, ne pourra progresser. Observez votre

countries, the ASEAN member countries, the CEMAC member countries and SADC member countries and the Central Asian countries in efforts to establish collaborative registration systems. Each of these will be unique, taking into account the specifics of the countries and the region, but each will also benefit from experiences gained in other regions.

The pesticides registration process depends on political buy in at Ministerial level, technical capacity to address all the needs of the registration system, and financial support to get the scheme running as well as maintaining its operation in the long term. The process is never straightforward and easy, but it is possible. Without regional collaboration, pesticide registration, which we have already said is a crucial foundation of effective pesticide management, cannot progress. Look at your own country and ask if the pesticide registration and control systems are adequate, and how much better they could be if the human, technical and financial cost were shared among several countries.

FAO is also developing tools to help countries and regional schemes with pesticide registration. The Pesticide Stock Management System (PSMS) which was first developed to record inventories of obsolete pesticides, has evolved to include a Registration Module. This allows countries to import their full pesticide register, and share it selectively with other countries. In this way, registrars considering a new application can check whether the product is registered elsewhere and then check with the authorities in other countries about the decisions they took. PSMS also allows for relevant documents to be attached to a registration record. An additional tool currently under development is the Registration Toolkit. This will guide pesticide registrars through the process of registering a pesticide. It will help to generate the data requirements for a registration, provide links to available evaluations that can be referred to, give information and guidance on evaluation processes and give sources of further information.

The development of these tools has been in response to requests from countries, and the investment in them is significant.

We would like to see more countries making use of them and we are also keen to learn from experiences in using these and other tools so that we can constantly improve our services to countries.

propre pays et demandez-vous si les systèmes d'homologation et de contrôle des pesticides sont adéquats et dans quelle mesure ils s'amélioreraient si les coûts humains, techniques et financiers étaient répartis entre plusieurs pays.

La FAO met au point des outils pour apporter une aide aux pays et aux systèmes régionaux en matière d'homologation des pesticides. Le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS) qui avait d'abord été mis au point pour enregistrer les inventaires de pesticides obsolètes comprend aujourd'hui un Module d'homologation. Cela permet aux pays d'importer le registre des pesticides complet et de le partager de manière sélective avec d'autres pays. De cette manière, les responsables qui examinent une nouvelle demande peuvent vérifier si le produit a été homologué ailleurs et également vérifier avec d'autres pays les décisions qu'ils ont prises. Le PSMS permet également de joindre les documents appropriés à un dossier d'homologation. Une trousse à outils pour l'homologation est un outil supplémentaire qui est actuellement en train d'être mis au point. Cela guidera les responsables du processus d'homologation d'un pesticide. Cela permettra également de générer les données nécessaires pour une homologation, de fournir des liens aux évaluations disponibles auxquels on peut se référer, de fournir également des informations et des conseils sur les processus d'évaluation et d'indiquer des sources d'informations supplémentaires. Ces outils ont été mis au point en réponse aux demandes des différents pays et d'importants investissements ont été consentis pour l'élaboration de ces outils.

Nous aimerions voir davantage de pays les utiliser et nous souhaiterions prendre connaissance des expériences passées dans l'utilisation de ces outils ainsi que d'autres outils pour pouvoir améliorer constamment les services que nous proposons aux pays.

**Regional  
Economic Community  
Perspectives in Pesticides  
Management**

**ECOWAS**

**West Africa to introduce a Regional Legal  
Framework for Pesticide Registration**

**Alain Sy Traoré**

*Head, Department of Value Chains & Markets  
(satraore@ecowas.int)*

**Georges Dimithe**

*Coordinator of the joint ECOWAS-UEMOA «  
MIR plus » project (gdimithe@ifdc.org)*

**Adama M. Toe**

*Environmental Toxicologist – PCA of CSP  
(adamatoe10@gmail.com)*

**Introduction**

Except Cape Verde and to a lesser extent Senegal, agriculture has remained for a long time the engine or one of the pillars of economic growth in West African countries. The predominance of the agricultural sector in West African countries implies that any viable and sustainable economic development should be based on agricultural development. However, agriculture in West Africa faces many demographic, edaphic (soils are among the poorest in the world), climatic (irregular rainfall) and technological constraints in the context of globalization which contributes to the complexity of the production environment. From a technological perspective, the poor contribution to technological innovations slows down agricultural growth. The same applies to pressure from pests (insects, nematodes and diseases) which cause losses of 70% to 100% of potential harvests, particularly of food crops. All these constraints are reflected in low agricultural productivity that prevents countries from meeting the basic food needs of the fast growing and increasingly urbanized populations.

Pest control measures taken against key crop pests have over many years highlighted the free movement of hazardous pesticides in the ECOWAS sub-region and weaknesses in pesticide registration processes in individual countries. Chemical control with pesticides is often the main method adopted or even the only resort by farmers to deal with pests in many countries. Plant protection, which is an important component of sustainable modern agriculture, contributes to increasing crop yields, to protecting

**Perspectives des  
Communautés Économiques  
Régionales en matière de  
gestion des pesticides**

**CEDEAO**

**L'Afrique de l'Ouest en voie de s'offrir un  
cadre juridique régional pour l'homologation  
des pesticides**

**Alain Sy Traoré**

*Chef de Division Filières & Marchés  
(satraore@ecowas.int)*

**Georges Dimithe**

*Coordonnateur du Projet conjoint CEDEAO-  
UEMOA « MIR plus » (gdimithe@ifdc.org)*

**Adama M. Toe**

*Ecotoxicologue – PCA du CSP  
(adamatoe10@gmail.com)*

**Introduction**

À l'exception du Cap Vert et dans une moindre mesure le Sénégal, l'agriculture est et demeurera pour longtemps encore le moteur ou l'un des piliers de la croissance économique des pays d'Afrique de l'Ouest. Cette prédominance du secteur agricole dans les pays ouest africains implique que tout développement économique viable et durable de ces pays doit être basé sur le développement agricole. Toutefois, l'agriculture ouest africaine fait face à de nombreuses contraintes démographiques, édaphiques (sols comptant parmi les plus pauvres du monde), climatiques (pluviométrie aléatoire) et technologiques ainsi qu'à un contexte de mondialisation qui contribuent à rendre complexe son environnement de production. Du point de vue technologique, la faiblesse des apports en innovations technologiques limite la croissance agricole. Il en est de même de la pression parasitaire (insectes, nématodes et maladies) qui en découle et qui, dans beaucoup de cas, peut donner lieu à des pertes avoisinant 70% à 100% de la récolte potentielle, notamment sur les cultures vivrières. Toutes ces contraintes se traduisent par une faible productivité qui ne permet pas de couvrir de manière satisfaisante les besoins alimentaires d'une population qui croît à un taux plus élevé et de plus en plus urbanisée.

Les actions réalisées contre les ennemis des cultures depuis plusieurs années ont mis en évidence la libre circulation des pesticides dangereux dans l'espace CEDEAO avec une faiblesse dans le processus d'homologation des pesticides dans les pays pris individuellement.

Pour faire face à la pression parasitaire, la lutte chimique constitue le plus souvent le principal, voire



the environment and preserving natural resources through agricultural intensification, integrated production and pest management practices. To achieve these objectives, there should be, among others, supply channels that enable producers to have adequate access to good quality pesticides.

Although phytosanitary products help to protect crops and harvests, they also pose risks when used wrongly. The production, distribution and use of these products are regulated in industrialized countries because of their toxicity. For several reasons, West African countries have difficulties to achieve efficient pesticides management. Most countries do not succeed in controlling importation of pesticides and do not have enough qualified personnel to ensure adequate commercialisation and use of the products. In addition, countries have limited capacity in the storage and management of obsolete pesticide stocks and are therefore obliged to hold pesticide stocks in case of unforeseen emergency and do not have the necessary technology to safely destroy obsolete products. Consequently, a number of issues threaten human health, the environment and the security of private investment in the ECOWAS sub-region. These issues are related to the following conditions:

- Importation of inappropriate plant protection products;
- Circulation of fraudulent and obsolete products;
- Inadequate use and misuse of pesticides in agricultural production;
- Accumulation of obsolete stocks of pesticides in the region.

The West Africa pesticides market has become small because of fragmentation due to national regulations. Furthermore, they are expensive to enter because of national registration requirements and procedures, that are quite expensive in most cases and do not encourage private investment in many countries which have similar agro-ecological conditions.

### **Regional Cooperation**

The protection of human and environmental health when using plant protection products and the promotion of private investment in local and regional pesticide industry depends on a number of factors, such as the establishment of an effective regulatory framework to control the production and the marketing of pesticides at national and regional level.

At regional level, ECOWAS, CILSS and UEMOA

l'unique recours dans les Etats. Composante essentielle d'une agriculture durable moderne, la protection phytosanitaire contribue à réaliser au mieux le rendement potentiel des cultures, à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles à travers l'intensification agricole, la lutte intégrée et la gestion intégrée de la production. La réalisation de ces objectifs nécessite, entre autres, l'existence de circuits d'approvisionnement qui assurent aux producteurs une disponibilité et une accessibilité adéquates des/aux pesticides de qualité.

Bien que les produits phytosanitaires contribuent à protéger les cultures et les récoltes, ils présentent des risques lorsqu'ils sont mal utilisés. Du fait de leur toxicité, la production, la distribution et l'utilisation de ces produits font l'objet de réglementations dans les pays industrialisés. Pour plusieurs raisons, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont du mal à en assurer une gestion adéquate. La plupart d'entre eux ne réussissent pas à en contrôler l'importation et manquent de personnel qualifié en quantité suffisante pour en assurer une commercialisation et utilisation correcte. Par ailleurs, ils ont des capacités médiocres de magasinage et de gestion des stocks, sont contraints à maintenir des stocks en cas d'urgences imprévisibles et ne disposent pas de technologies permettant de détruire ces produits en toute sécurité. Il découle de ces insuffisances un certain nombre de problèmes qui menacent la santé humaine, l'environnement et la sécurité de l'investissement privé dans l'espace CEDEAO, et qui sont liés aux conditions suivantes:

- L'importation de produits phytopharmaceutiques non appropriés ;
- La circulation de produits phytopharmaceutiques frauduleux et obsolètes ;
- L'utilisation inadéquate de pesticides dans les productions agricoles ;
- L'accumulation de stocks obsolètes de pesticides dans la région.

La fragmentation du marché par des réglementations nationales les rend très étroits et chers à pénétrer du fait des procédures d'homologation nationales souvent très onéreuses qui n'encouragent pas l'investissement privé, alors que plusieurs Etats partagent des ensembles Agro-écologiques semblables.

### **Coopération régionale**

La protection de la santé humaine et de l'environnement lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la promotion de l'investissement privé dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels figurent la mise en place et la mise en œuvre effective d'un cadre juridique régissant la

are working towards the harmonization of national pesticides legislation/regulations. This initiative is part of the implementation of their agricultural policy and is carried out with the help of the ECOWAS-UEMOA joint project called MIR project which is implemented by IFDC in partnership with other actors including CropLife Africa/Middle East and the Sahelian Pesticides Committee to promote, to the extent possible, the private-public partnership.

The need for a regional regulatory framework for pesticide production and marketing in the ECOWAS sub-region arises from the regional integration option adopted by Member States of the two regional organisations (ECOWAS and UEMOA). This concept is clearly manifested through the adoption of regional agricultural policies and the resulting action plans and programmes. One of the components of these policies is the expansion of the regional market through the harmonization of sanitary and phytosanitary measures. This need also arises from the mutual benefits for these countries to work together to meet the requirements for residue levels for pesticides and traceability that restrict access to international markets. It also arises from commitments made by member States through ratification and signatory of international pesticides conventions to facilitate the circulation and the use of these products and to reduce the risks associated with their handling.

To achieve a harmonised, regulatory, regional and concerted framework, ECOWAS and UEMOA rely on lessons from existing or past instruments and experiences in West Africa. These include the *Sahelian Pesticides Committee (CSP)* and the *Comité Phytopharmaceutique de la zone Humide d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CPHAOC)*.

The CSP, which is probably the most successful experience in harmonisation in Sub-Saharan Africa, is tasked with the implementation of a common regulation on pesticides registration in the Nine CILSS member countries, namely: Burkina Faso, Cape Verde, Gambia, Guinea-Bissau, Mali, Mauritania, Niger, Senegal and Chad. The CPHAOC was composed of five West African coastal countries (Benin, Côte d'Ivoire, Ghana, Republic of Guinea and Togo) and its main achievements are (a) the adoption of a common form to apply for pesticide registration; (b) the adoption of a common labelling scheme and (c) the creation of a server as a regional communication tool.

production et le commerce de ces produits tant au niveau national que régional. Au niveau régional, la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA ont entrepris d'œuvrer pour l'harmonisation des réglementations nationales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques agricoles ; elle s'exécute avec l'appui du projet conjoint CEDEAO-UEMOA dénommé Projet MIR mis en œuvre par l'IFDC en partenariat avec d'autres acteurs dont CropLife Afrique et Moyen-Orient et du Comité Sahélien des Pesticides, pour ce qui est des pesticides.

La nécessité d'un cadre juridique régional de la production et le commerce des pesticides dans l'espace CEDEAO découle par ailleurs de l'option d'intégration régionale adoptée par les Etats membres des deux organisations régionales (CEDEAO et UEMOA). Cette volonté est clairement manifestée à travers l'adoption de politiques agricoles régionales et des plans d'action et programmes mobilisateurs qui en découlent. L'une des composantes de ces politiques est l'approfondissement du marché régional à travers l'harmonisation des normes et standards sanitaires et phytosanitaires. Cette nécessité découle aussi des avantages que ces pays ont à travailler ensemble pour satisfaire les exigences en matière de limites des résidus des pesticides et de traçabilité qui limitent l'accès aux marchés internationaux. Elle découle enfin des engagements pris par les Etats membres à travers les conventions internationales traitant des pesticides en vue de faciliter les mouvements et l'utilisation de ces produits et de réduire les risques liés à leur manipulation.

Pour parvenir à un cadre juridique régional unique, concerté, la CEDEAO et l'UEMOA, s'appuyant sur les instruments et expériences existant ou ayant existé en Afrique de l'Ouest en vue d'en tirer des enseignements. Il s'agit notamment du *Comité Sahélien des Pesticides (CSP)* et du *Comité Phytopharmaceutique de la zone Humide d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CPHAOC)*. Le CSP, qui est probablement l'expérience la plus réussie d'harmonisation en Afrique subsaharienne, est chargé de la mise en œuvre de la réglementation sur l'homologation des pesticides commune pour les neuf pays du CILSS : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Quant au deuxième, il a regroupé cinq pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, République de Guinée et Togo) et ses principales réalisations se résument en (a) l'adoption d'un formulaire commun de demande d'homologation; (b) l'adoption d'un système d'étiquetage commun, et (c) la création d'un serveur comme outil régional de communication.

The regional pesticides registration approach, which is based on many principles including the principles of complementarity and subsidiarity is three-pronged as follows:

**1. the pre-registration stage:** This is the experimentation stage at research institutes and organisations (national or regional) based on the principle of acceptance and mutual recognition of results which conform with validated rules and procedures.

**2. the registration stage:** This is the evaluation process by COAHP (through its two sub-committees: Sahelian and Humid zones) which should culminate in a "single" sales authorization or registration if the application is approved in the ECOWAS sub-region. It is done by COAHP at regional level.

**3. the post-registration stage:** During this stage, registered products are controlled and monitored when they are used in the field. This is done at national level by responsible bodies such as the National Committees on the Management of Pesticides.

This regional regulation is aimed at pooling the available expertise in assessing and managing chemicals in all the member States for pesticides registration. *The Comité Ouest Africain d'homologation des Pesticides (COAHP)* is the implementing body for the regional regulation which assesses registration requests submitted by phyto-pharmaceutical firms and grants sales authorizations for all ECOWAS member states that represent a regional market of more than 300 million inhabitants.

#### **Update on the ongoing process**

To date, 11 technical validation workshops and coordinating meetings have been held as part of this initiative. The ECOWAS Council of Ministers met from 17<sup>th</sup> to 18<sup>th</sup> May 2008 in Abuja at its sixtieth regular session to enact the **Regulation C/REG.4/05/2008** on harmonizing rules governing pesticides registration in the ECOWAS sub-region. Implementing regulations on the terms of reference, organisation and operation of the West African Committee for Pesticide Approval as well as 62 protocols necessary to assess the biological performance of the products that will be submitted for registration, have already gone through a technical validation by experts of the member States and should be adopted very soon by the

Reposant plusieurs principes, dont les principes de complémentarité et de subsidiarité, l'approche régionale d'homologation des pesticides consiste en trois phases :

**1. la phase pré-homologation :** Elle correspond à l'étape des expérimentations au niveau des institutions et structures de recherche (nationales ou régionales) avec le principe de l'acceptation et de reconnaissance mutuelle des résultats conformément aux règles et protocoles validés.

**2. la phase d'homologation :** Elle correspond à l'évaluation des dossiers par le COAHP (à travers ses deux sous comités : zone sahélienne et zone humide) ce qui devrait aboutir à une autorisation de vente « unique » ou une homologation si le dossier est accepté dans l'espace CEDEAO. Elle s'effectue au niveau régional par le COAHP.

**3. la phase post-homologation :** Elle consiste au contrôle, à la vulgarisation et la surveillance des produits homologués lors de leur utilisation en milieu réel. Elle s'effectue au niveau national par des structures habilitées telles que les « Comités nationaux de Gestion des Pesticides » dont la création ou le renforcement de compétences techniques par le règlement **C/REG.4/05/2008**.

L'objectif principal de cette Réglementation régionale était de mettre en commun l'expertise en évaluation et en gestion des produits phytopharmaceutiques de l'ensemble des Etats membres pour l'homologation des pesticides. Le Comité Ouest Africain d'homologation des Pesticides (COAHP), est l'organe d'exécution de la Réglementation régionale, en vue d'évaluer les dossiers d'homologation soumis par les firmes phytopharmaceutiques et d'octroyer les autorisations de vente pour l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO, marchés régionales de plus de 300 millions d'habitant.

#### **L'état du processus en cours**

A ce jour, cette initiative a consisté en 11 ateliers de validations techniques et rencontres de concertation. Réuni à Abuja les 17 et 18 mai 2008 dans le cadre de sa soixantième session ordinaire, le Conseil des Ministres statutaires de la CEDEAO a édicté le **Règlement C/REG.4/05/2008** portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO. Des textes d'application relatifs aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Comité Ouest Africain d'homologation des pesticides ainsi que 62 protocoles nécessaires pour l'évaluation de l'efficacité biologique des produits qui seront soumis à l'homologation ont déjà faits l'objet d'une validation technique par les experts des Etats membres ; ils devront être adoptés incessamment par la Commission de la CEDEAO.



ECOWAS Commission. The **C/REG.4/05/2008** regulation institutes a common regulation for member States. In particular, it:

- Creates a regional pesticides management body with two (2) divisions to enhance its functioning and to closely work with national pesticide management committees.
- Institutes regional pesticide management instruments: (a) list of registered pesticides, (b) list of severely restricted pesticides, (c) list of pesticides being monitored for toxicity, (d) list of banned pesticides (e) list of registered pesticides identified in each Member State (based on the regional list).
- Gives each Member State the right to refuse placing on the national market a registered pesticide or of a pesticide that has been granted a Provisional Sales Authorization (PSA) under specific conditions each Member State should specify to the regional community.
- Establishes the obligation to register any pesticides placed on the market and used in Member States' territories in accordance with specified provisions
- Fixes the period of validity of the registration to five (5) years (renewable).
- Specifies that registration may be granted with specific restrictions on its use.
- Assigns responsibility for pesticides evaluation in member States to COAHP which does the evaluation for all member States. The final registration decision is however the responsibility of the Commission.
- Specifies registration conditions and process.
- Requests and standardizes labelling and assigns the Commission the responsibility to determine the minimum amount of information to be provided on a label.
- Subjects the importation of pesticides to a system of prior authorization.
- Assigns Member States the responsibility to control the distribution and use of pesticides after registration as well as to define the policy on packaging and pesticide stock management and control procedure.

### **Conclusion and Prospects**

ECOWAS, UEMOA and CILSS are considering joint implementation of these regulations. This

Le Règlement C/REG.4/05/2008 suscite institue une réglementation commune aux Etats membres. En particulier, il:

- Créé un organe régional de gestion des pesticides organisé en deux (2) démembrements pour améliorer son fonctionnement et travailler en étroite collaboration avec les comités nationaux de gestion des pesticides.
- Institue des instruments régionaux de gestion des pesticides : (a) liste des pesticides homologués, (b) liste des pesticides sévèrement réglementés, (c) liste des pesticides sous toxico-vigilance, (d) liste des pesticides interdits et (e) liste des pesticides homologués retenus dans chaque Etat membre (basée sur la liste régionale).
- Accorde cependant le droit à tout Etat membre de ne pas autoriser la mise sur le marché national d'un pesticide homologué, ou ayant reçu une autorisation provisoire de vente (APV) de la Commission sous des conditions spécifiques que l'Etat membre se devra de préciser à la communauté régionale.
- Institue l'obligation d'homologation de tout pesticide mis sur le marché et utilisé sur le territoire des Etats membres conformément aux dispositions qu'il précise.
- Fixe la durée de validité de l'homologation à cinq (5) ans renouvelable.
- Précise que l'homologation peut être donnée avec des restrictions spécifiques d'utilisation.
- Attribue la responsabilité de l'évaluation des pesticides dans les Etats membres au COAHP qui les fait pour l'ensemble des États membres. La décision finale d'homologation relève cependant de la compétence de la Commission.
- Précise par ailleurs les conditions et procédures d'homologation.
- Exige et standardise l'étiquetage et attribue à la Commission la responsabilité de déterminer le minimum d'information à fournir sur une étiquette.
- Il soumet l'importation des pesticides à un régime d'autorisation préalable.
- Donne aux États membres la responsabilité du contrôle post-homologation de la distribution et l'utilisation des pesticides ainsi que de la détermination de la politique de gestion des emballages et des stocks de pesticides, et des procédures de contrôle.

### **Conclusion et perspectives**

La CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS envisagent une mise en œuvre conjointe de ces Règlements. Cette mise en œuvre nécessitera la conjugaison des

implementation will require the combined efforts of ECOWAS and UEMOA as well as other regional institutions (CILSS, FAO, CORAF/WECARD, etc.) and those of Member States supported by development partners in order to strengthen the capacity of member States to effectively implement this legal framework. It is proposed that the *Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides* should be a single regional common authority for the management of pesticides. There is no doubt that an effective implementation of this legal framework will greatly contribute to increasing national food security significantly reducing poverty and increasing economic growth in the region. In addition, the success of implementation will depend on the importance given by Member States and other stakeholders to regional integration for the benefit of the agricultural population of West Africa and the protection of public health. The capacity of ECOWAS and UEMOA to effectively implement these regulations depends not only on their political will and that of the Member States but also on the advocacy capacity of the other stakeholders. Finally, according to the principle of the primacy of community law over national law, resulting in the “**de facto immediacy**” and “**the uselessness and ineffectiveness of the transposition of a community regulation at national level**”, technical and financial Partners who get involved in the process must understand and agree to support this regional integration process and improve their responses to avoid confusion and misunderstanding by users.

efforts de la CEDEAO et l'UEMOA, d'autres institutions régionales (CILSS, FAO, CORAF, etc..) avec ceux des Etats membres soutenus par les partenaires au développement en vue de renforcer la capacité des Etats membres à mettre en œuvre efficacement ce cadre juridique.

De façon pratique, il est prévu que le « **Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides** » soit une instance régionale commune et unique de gestion des Pesticides. Il ne fait pas de doute qu'une mise en œuvre effective de ce cadre juridique constituera une contribution importante de la marche de la région vers une plus grande sécurité et souveraineté alimentaire, une réduction significative de la pauvreté et une croissance économique accrue. Il est également évident que la réussite de cette mise en œuvre dépendra aussi de la place que les États membres et autres parties prenantes accordent à l'idéal d'intégration régionale pour l'intérêt de la population agricole ouest africaine et pour la protection de la santé publique. En d'autres termes, la capacité de la CEDEAO et de l'UEMOA à mettre en œuvre de manière efficace ces Règlements, dépend non seulement de leur volonté politique et de celle des États membres, mais aussi de la capacité de plaider des autres parties prenantes.

Enfin, selon le principe de la primauté du droit communautaire sur le droit nationale, ayant pour conséquence « *l'imédiateté de fait* » et « *l'inutilité et l'inefficacité de la transposition d'un règlement communautaire au niveau national* », les Partenaires Techniques et financiers qui s'engagent dans ce processus doivent comprendre et accepter de soutenir ce processus d'intégration régionale, et améliorer leurs interventions afin d'éviter des confusions et des incompréhensions au niveau des utilisateurs.

## CEMAC

### **The Central Africa pesticides registration system and States' involvement: The Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC)**

#### **Background and Rationale**

CPAC was created in an environment where agricultural inputs are still produced, imported and used in an uncontrolled manner in most countries in Central Africa which share borders that are unfortunately porous. This environment is characterised by factors such as:

- poor sales of agricultural products from this area on the international market, because the production is contaminated with unacceptable high pesticide residues resulting from a misuse of chemicals. This results in an economic decline in this sub-region whose economy is primarily based on agriculture;
- the prevalence of health problems caused by the consumption of food contaminated with pesticide residues resulting from a poor treatment of agricultural products;
- environmental degradation because of pesticide poisoning of non-target organisms that are useful for biodiversity balance.

This situation is aggravated by the porous nature of the borders and their imminent complete opening for the purpose of regional integration that result in uncontrolled circulation of hazardous chemicals in the whole area. In fact, some countries in the sub-region did not even have regulations governing distribution and use of these chemicals and penalized those who were trying to regulate the sector. Thus, registered pesticides experienced unfair competition by illegal products. To address this problem, experts from the member States, trade partners and international organisations proposed the creation of the Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC).

#### **Organisation and Composition:**

The Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC) is a specialized scientific body of CEMAC. Based in Yaoundé-Cameroon, (Photo 1), it started operations in September 2007 and is organized as follows: the Permanent Secretariat made up of a Scientific department and an Administrative department that ensures the administrative, material and financial

## CEMAC

### **Le système d'homologation des pesticides d'Afrique Centrale et l'implication des États: Le Comité Inter-états de Pesticides +.d'Afrique Centrale (CPAC)**

#### **Contexte et justification**

Le Cpac est créé dans un contexte où, la fabrication, l'importation, la distribution et l'utilisation des intrants agricoles se font encore de manière anarchique dans la majorité des pays de l'Afrique centrale, partageant les frontières, malheureusement poreuses. Ce contexte avait de nombreuses conséquences, telles que :

- la mévente des produits agricoles au marché international venant de cette zone, à cause de la souillure de cette production par les résidus de pesticides issues d'une mauvaise utilisation de ces produits chimiques, entraînant ainsi une baisse considérable de l'économie de cette sous-région, basée essentiellement sur l'agriculture ;
- la prolifération des maladies causées par la consommation des aliments souillés avec les résidus de pesticides issues d'un mauvais traitement de ces produits agricoles ;
- la dégradation de l'environnement par l'intoxication des organismes non cibles, utiles à l'équilibre de la biodiversité, etc.

Le facteur aggravant cette situation est la porosité des frontières et la perspective de l'ouverture complète de celles-ci pour les besoins de l'intégration sous-régionale, occasionnant une circulation anarchique des produits chimiques dangereux, dans toute cette zone. En effet, certains états de la sous région n'avaient même pas de textes réglementant ces produits chimiques et pénalisaient ceux qui essayaient de réglementer ce secteur. Aussi les pesticides qui étaient régulièrement homologués souffraient d'une concurrence déloyale des produits illicites. C'est pour résoudre ce problème globalement que les experts des Etats membres, ainsi que ceux des partenaires commerciaux et ceux des organismes internationaux ont proposés la création du Comité Inter-Etat des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC).

#### **Organisation et Composition :**

Le Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) est une structure spécialisée de la CEMAC à caractère scientifique. Basé à Yaoundé-Cameroon, (Photo 1), il a débuté ses activités en septembre 2007 et est organisé ainsi qu'il suit : La présidence, Le Secrétariat permanent constitué d'un service scientifique et d'un service administratif qui assure la gestion administrative, matérielle et financière des biens du CPAC, les commissions Techniques et les membres.

Le CPAC est formé de 03 experts/membres représentants de chaque Etat membre ainsi que les



management of CPAC, the Technical Commissions and Members. The CPAC is made up of 3 Experts/representative members of each Member State as well as experts/observers representing the following organisations: the CEMAC Commission; the CPI/AU; FAO and WHO. In addition, each Member State is to establish a National Committee for Pesticide Management (CNGP) made up of representatives of the appropriate ministries to implement CPAC decisions and to carry out activities related to pre-registration and post-registration of pesticides in each Member State.

CPAC operations are governed by the Rules of Procedures N° 11/07-UEAC-144-CM-15, prepared by experts and adopted by the Council of Ministers of the Economic Union of Central Africa of CEMAC. The Rules of procedure define the operation, funding sources, the method of appointment at the CPAC office and the procedures for managing pesticide registration sessions.

experts/membres observateurs représentants des organismes suivants : la commission de la CEMAC ; le CPI/UA ; la FAO et l'OMS. En outre, chaque pays membre est appelé à créer une Commission Nationale de Gestion des Pesticides (CNGP), formée des représentants des ministères concernés pour la mise en œuvre des décisions du CPAC et pour les opérations pré et post-homologation de pesticides au sein de chaque Etat membre.

Il est régi par un règlement intérieur N° 11/07-UEAC-144-CM-15, élaboré par les experts et adopté par le Conseil des ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale de la CEMAC. Ce règlement intérieur détermine le fonctionnement, les sources de financement, le mode de nomination aux postes du bureau du CPAC et les modalités de gestion des sessions d'homologation de pesticides.



Photo 1 Headquarters of the Permanent Secretariat, Yaoundé-Cameroun

Photo 1 Siège du Secrétariat Permanent, Yaoundé-Cameroun

### **Activities of CPAC**

The CPAC permanent Secretariat, located in Yaoundé, Cameroon is the permanent structure of CPAC. About 15 people (4 scientists and the support staff) work full time under the supervision of the Permanent Secretary. At the moment, it is supported by grants from the CEMAC Commission. Since its creation four years ago, the Permanent Secretariat has given visibility to CPAC through the following:

- making contact with and disseminating information to public and phytosanitary authorities of CEMAC member countries;
- moving to the new office of CPAC Permanent Secretariat;
- developing two projects adopted by the Regional Economic Programme (the sub-regional laboratory for the analysis of pesticides and agricultural inputs, and the sub-regional chemical control system for the control of chemicals);
- providing computer equipment and internet connectivity for CPAC committees in each country to communicate easily with headquarters on pesticide traceability;
- identifying, characterizing and securing obsolete stocks of pesticides in the CEMAC sub-region;
- recruiting 4 scientific experts and defining and developing 6 scientific programmes structured into activities and sub-activities as follows:

#### **Programme I: *Common Pesticide Registration***

Developing and implementing regulations; Strengthening the capacity of CPAC members; Preparing pesticide registration application files; Identifying institutions to conduct trials and second assessments; Strengthening CNGPs; Developing product assessment forms; organising meetings with the pesticides industry and other relevant services.

#### **Programme II: *Improving Agricultural Production***

Estimating Maximum Residue Levels (MRL) in food; Creating a database on MRLs; Categorizing and characterizing MLRs, Awareness-raising.

#### **Programme III: *International Regulations and Conventions on Agricultural Inputs***

Identifying regulations; Revising regulations; Initiating regulations; Implementing

### **Quelques activités menées :**

Le Secrétariat permanent du CPAC, situé à Yaoundé, Cameroun est la structure permanente du CPAC. Une quinzaine de personnes (04 scientifiques et le personnel d'appui) y travaillent en permanence, sous la supervision du Secrétaire Permanent. Pour le moment, son fonctionnement est assuré par des subventions venant de la Commission de la CEMAC. Pendant les quatre années d'existence, le Secrétariat permanent a pu matérialiser l'existence réelle du Cpac en lui donnant une visibilité à savoir entre autre :

- une tournée de prise de contact et d'information des autorités politiques et phytosanitaires des pays membres de la CEMAC ;
- l'installation du Secrétariat Permanent du CPAC dans ses nouveaux bureaux ;
- l'élaboration de deux projets adoptés par le Programme Economique Régional (le laboratoire sous régional d'analyse des pesticides et intrant agricoles d'une part et le système de contrôle sous régional des produits chimiques d'autre part) ;
- l'équipement en matériels informatiques et l'interconnexion des cellules Cpac dans chaque Etat afin de communiquer en temps réel avec le siège sur la traçabilité des pesticides ;
- l'identification, caractérisation et sécurisation des stocks de pesticides obsolètes dans la zone Cemac ;
- le recrutement de 04 experts scientifique, ainsi que la définition et la mise sur pied de 06 programmes scientifiques, structurés en activités et sous-activités de la manière suivante :

#### **Programme I : *Homologation commune des pesticides***

Elaboration et mise en œuvre des textes d'application ; Renforcement des capacités des membres du CPAC ; Composition du dossier d'homologation des pesticides ; Identification des structures pour la conduite des essais et de contre-expertises ; Renforcement des CNGP ; Elaboration des fiches d'évaluation des produits Organisation des rencontres avec l'industrie et les autres administrations concernées.

regulations, Monitoring and evaluating regulations, Advising Member States on Regulations; Initiating and following up on collaboration with partners.

#### **Programme IV: *Monitoring Chemical Agricultural Inputs in Central Africa***

Compiling an inventory of chemical pesticides circulating in the CEMAC sub-region, Managing stocks of obsolete pesticides, Assessing the environmental impact of chemical pesticides, Monitoring the relationship between CPAC and phyto-pharmaceutical companies.

#### **Programme V: *Alternatives to the Use of Hazardous Pesticides***

Sub-regional coordination for research on pesticidal plants, biological control, biopesticides, GMOs, Good Agricultural Practices (GAP).

#### **Programme VI: *Collaboration***

Promoting and facilitating collaboration between MASHAV(ISRAEL), ANSES(France), ORANGE HOUSE PARTNERSHIP (Belgium), PIP(EU), CPI(AU), Division of Conventions (UNEP), Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW), Global Environmental Fund (GEF), FAO, CEEAC, CROPLIFE INTERNATIONAL, etc.

#### ***Before pesticides registration***

- updating pesticide management in Central Africa,
- implementing the communication and awareness strategy;
- increasing cooperation with development partners;
- establishing five National Pesticide Management Committees (CNGP) in Congo, CAR, Chad, Equatorial Guinea, Gabon;
- Strengthening capacities.

#### **Overview of Constraints**

- **The common pesticide registration in the CEMAC sub-region**

Despite all the measures taken to carry out the first common registration in 2009 as planned in the programme, this target has still not been reached. This is because not all the arrangements made before carrying out these common registrations procedures have been

#### **Programme II : *Assainissement de la production agricole***

Evaluation des LMR dans les aliments ; Création de base de données sur les LMR ; Catégorisation et caractérisation des LMR ; Sensibilisation.

#### **Programme III : *Réglementation et conventions Internationales dans le domaine des intrants agricoles***

Inventaire des réglementations ; Révision des réglementations ; Initiation des réglementations ; Mise en application des réglementations, Suivi et évaluation des réglementations et conventions internationales, Conseil aux Etats membres sur les réglementations ; Initiation et suivi de la coopération avec les partenaires.

#### **Programme IV : *Suivi des intrants chimiques agricoles en Afrique Centrale***

Inventaire des pesticides chimiques en circulation dans la zone CEMAC, Gestion des stocks de pesticides obsolètes, Evaluation de l'impact environnemental des pesticides chimiques, Suivi des relations entre le CPAC et les firmes phytopharmaceutiques.

#### **Programme V : *Alternative à l'utilisation des pesticides dangereux***

Coordination sous-régionale pour la recherche, des plantes à effets pesticides, de la lutte biologique, des bio-pesticides, des OGM, des bonnes pratiques agricoles(BPA).

#### **Programme VI : *Cooperation***

MASHAV(ISRAËL), ANSES(France), ORANGE HOUSE PARTNERSHIP (Belgique),PIP(UE), CPI(UA), Bureau des conventions (PNUE), Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques(OPCW), Global Environnemental Fund (GEF), FAO, CEEAC, CROPLIFE INTERNATIONAL, Etc.

#### ***Préalable aux homologations***

- la Réalisation de l'Etat des lieux de la gestion des pesticides en Afrique Centrale,
- la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation ;
- l'intensification de la coopération avec les partenaires au développement ;
- la création de cinq Comités Nationaux de Gestion de Pesticides (Cngp) au Congo,

successful. For instance not all the National Pesticide Management committees (CNGP) have been established because of difficult administrative procedures in some States and because of reservations about transferring sovereign powers to the community entity in other States.

- **Identifying Organisations to conduct trials and second assessments.**

This activity cannot be undertaken until all the preconditions of a common registration are met. Building a sub-regional laboratory for the analysis and second assessment of pesticides is the main component of this activity. With the launch of the project to establish the laboratory, the Permanent Secretariat has taken the first steps towards effectively conducting this activity.

A project is being designed to develop a manual on pesticide inspection and control for field workers and officers at phytosanitary checkpoints that will help CPAC supervise and control circulation of pesticides at borders and strengthen the efforts of the national pesticide management committees.

With regard to the extension of the CPAC initiative to ECCAS member States which are not members of CEMAC, contacts are being established between ECCAS, the FAO sub-regional Office in Libreville and CPAC. FAO is carrying out a study to assess the phytosanitary status of these countries. At the end of this study, the channels of this integration will emerge.

### **Conclusion**

Since 2005, the text of a Common Regulation on pesticides has been useful for effective testing, authorizing, importing, exporting, transporting, storing, marketing, using, controlling and storage of pesticides. This text confirms the will of the Heads of State of the CEMAC sub-region to protect the health of the populations and the environment.

Some countries that encountered difficulties setting up a normal pesticide management system are currently adopting the text for managing pesticides in their country.

### **Our Contacts**

Permanent Secretariat of Central African Pesticides Committee (CPAC)

B. P.: 16344, Yaounde (Cameroun)

Tel. /Fax: (237) 22 20 31 99

Email: cpac.pesticide@cpac-cemac.org

Website: www.cpac-cemac.org

RCA, Tchad, Guinée Equatoriale, Gabon;

- le renforcement des capacités

### **2. Aperçu des Contraintes**

- **L'homologation commune de pesticides en zone**

#### **CEMAC proprement dite**

En effet, malgré toutes les actions entreprises pour la réalisation des premières homologations communes en 2009, comme cela était prévu dans le programme, cet objectif n'est pas encore atteint. Cela est dû au fait que toutes les dispositions préalables à la réalisation de ces homologations communes, n'ont pas encore abouti. Il s'agit par exemple de la mise en place des Comités nationaux de gestion de pesticides (CNGP) qui ne sont pas encore tous créés, à cause des procédures administratives lourdes, dans certains états et des réticences liées au transfert de certaines prérogatives régaliennes à l'entité communautaire, dans d'autres états.

- **L'identification des structures pour la conduite des essais et de contre-expertises.**

Cette activité ne peut se réaliser que si les pré-requis d'une homologation commune sont réunis. Juste au moment où nous serons certains du démarrage du processus de l'homologation commune. Ainsi, toutes les structures identifiées pourront être immédiatement sollicitées, à l'état où elles seraient identifiées, avant qu'elles ne changent. La construction d'un laboratoire sous régionale d'analyse et de contre-expertise des pesticides est la plus grande composante de cette activité. Avec le lancement du projet de création de ce laboratoire, le secrétariat permanent a posé les jalons de réalisation efficiente de cette activité.

Concernant l'objectif lié à l'élaboration d'un manuel d'inspection et de contrôle des pesticides, destiné aux agents de terrain et des postes de contrôle phytosanitaires, qui pourra aider le CPAC à superviser le contrôle de la circulation de pesticides au niveau des frontières, en renforcement de l'action des Comités nationaux de gestion de pesticides, un projet est en train d'être conçu, afin de mettre en exergue les contours de cette activité pour le soumettre à la hiérarchie.

Concernant l'extension de l'initiative CPAC aux Etats membres de la CEEAC non membres de la CEMAC, des contacts sont en train d'être établis entre la CEEAC, le bureau sous régional de la FAO, basé à Libreville et le CPAC. Une étude sur l'évaluation de la situation phytosanitaire au sein de ces états est en train d'être menée par la FAO. Au terme de cette étude, les voies de cette intégration pourront se dégager.

#### **Conclusion**

Depuis 2005, le texte relatif à la Réglementation Commune sur les pesticides est venu combler un vide quant à l'expérimentation, l'autorisation, l'importation, l'exportation, le transport, le transit, le stockage, la mise sur le marché, l'utilisation, le contrôle et l'élimination des pesticides. Ce texte est venu consacrer la volonté des chefs d'Etats de la Zone CEMAC de préserver la santé des populations et l'environnement de la sous-région. Certains pays qui avaient des difficultés pour la mise en place d'un système normal de gestion de pesticides sont en train de s'en approprier pour combler ce vide dans leur pays.

#### **Nos contacts**

- Secrétariat Permanent du Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)
- B. P. : 16344, Yaounde (Cameroun)
- Tél. /Fax. : (237) 22 20 31 99
- email : cpac.pesticide@cpac-cemac.org
- Site Web : www.cpac-cemac.org



## CILSS/CSP

### Pesticides Registration and Regulations in CILSS Member Countries

**Amadou Diarra**

*Permanent Secretary to the Sahelian Pesticides Committee,  
CILSS, Sahel Institute, INSAH Bamako Mali*

#### The Legal Basis

Following the severe drought of the 1970s and a massive invasion of locusts, grain-eating birds and rodents, CILSS Member States decided to develop environmentally-friendly protection of crops and harvests. When implementing the 10-year programme on integrated pest management in the Sahel, CILSS identified serious weaknesses in the legislation and control over the circulation of pesticides in its member States. Thus, in 1992 it suggested to its Member States to share experiences and expertise to assess and register pesticides to ensure that they are used in a wise and rational manner in order to protect human and animal health as well as the environment. The draft text: Common Regulation for the Registration of Pesticides in CILSS Member States was adopted by the Council of Ministers in 1992 in Ouagadougou and revised in 1999 in N'Djaména, Chad. This common regulation provides for the creation of a body, the Sahelian Pesticides Committee (CSP), to take charge of registering pesticides used in the 9 Sahelian countries on behalf of the various States. It is a process whereby responsible national or regional authorities approve the sale and use of a pesticide following the evaluation of comprehensive data showing that the product is effective for the purposes intended and not unduly hazardous to human or animal health or the environment.

Pesticides are products used because of their ability to control living organisms considered harmful to man and or his products. Because of this property based on the specific toxicity pesticides are also harmful to man, animals and the environment. Thus, before these products are released for consumption, there should always be prior assessment of the efficiency of the active ingredients in pesticide formulations as well as the finished products. This preventive assessment enables the relevant authority in a given context (a country or a group of countries), to decide to authorize, limit or prohibit their use. Registration is therefore the starting point for the process for an efficient management of pesticides but it is mainly based on a coherent national legislative and regulatory framework.

Pesticides are also marketable products associated with important economic and financial issues. Regulation of their production, distribution, and use requires rigorous scientific evaluation and political

## CSP/CILSS

### La Réglementation sur l'homologation des pesticides dans les Etats membres du CILSS

**Amadou Diarra**

*Secrétaire Permanent du Comité Sahélien des pesticides,  
CILSS, Institut du Sahel, INSAH Bamako, Mali*

#### Base Juridique

Suite à la grande sécheresse des années 70 et l'invasion massive des acridiens, des oiseaux granivores et des rongeurs, les Etats membres du CILSS ont décidé de développer une protection des cultures et des récoltes respectueuse de l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme décennal de lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières au Sahel, le CILSS a noté la faiblesse des législations dans le contrôle de la circulation des pesticides dans ses Etats membres. C'est ainsi qu'en 1992 il a suggéré à ses Etats de mettre en commun leurs expérience et expertise pour l'évaluation et l'homologation des pesticides afin d'assurer leur utilisation rationnelle et judicieuse pour la santé humaine, animale et la protection de l'environnement. Le projet de texte : La Réglementation Commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides soumis a été adopté par le Conseil des Ministres en 1992 à Ouagadougou et révisée en 1999 à NDjaména. Elle prévoit la création d'un organe, le Comité Sahélien des pesticides (CSP) chargé au nom des Etats, de l'homologation des pesticides utilisés dans les neuf pays. Processus par lequel les autorités nationales ou régionales compétentes approuvent la vente et l'utilisation d'un pesticides après examen de données complètes montrant que le produit contribue efficacement aux objectifs fixés et qu'il ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine ou animale ou pour l'environnement. Les pesticides sont des produits dont l'usage tient à leur capacité à maîtriser des organismes vivants jugés nuisibles pour l'homme et/ou ses productions. Ce pouvoir basé sur leur toxicité plus ou moins spécifique fait toujours d'eux, à divers échelons, des produits chimiques dangereux pour l'homme, les animaux et l'environnement. Aussi, la mise à la consommation de ces produits devrait toujours être précédée d'une évaluation préalable, aussi bien pour les matières actives entrant dans leur formulation que pour les produits finis. Cette évaluation préventive permet à l'autorité compétente dans un contexte donné (un pays ou une communauté de pays), de prendre la décision autorisant, restreignant ou interdisant leur utilisation. Pour ce faire, l'homologation est le point de départ du processus de gestion rationnelle des pesticides mais elle repose essentiellement sur un cadre législatif et réglementaire cohérent.

Les pesticides sont aussi et avant tout des produits marchands avec d'importants enjeux économiques et financiers. La réglementation de leur production, l'approvisionnement, la distribution et l'utilisation requiert une rigueur scientifique et politique assurée par

leadership by relevantly trained human resources. CSP has been providing this expertise since 1994.

Pesticides registration regulation defines the strategic framework in the following areas:

- pesticide registration requirements;
- process for inscription of an active ingredient;
- process for registering a formulation;
- protection of confidential data;
- information, labelling and packaging;
- membership and attributes of the CSP.

### **Definition of Registration**

Pesticide registration is a process whereby national or regional authorities approve the sale or use of a pesticide following the comprehensive evaluation of the pesticide data demonstrating that the product is effective for the intended purposes and does not pose an unacceptable risk to human or animal health or the environment.

### **Membership and Mode of Operation of the Sahelian Pesticides Committee**

According to rules and regulations, the CSP meets in ordinary session twice a year. An extraordinary session may be convened at the request of the Chair of CSP. Organizational and operating procedures of the CSP are governed by Rules of Procedure which define (i) the organization and operation of the CSP, (ii) conditions for assessing requests, (iii) sources of funding, (iv) and final provisions.

The CSP has 25 ordinary members including 3 independent experts, 4 associate members and 3 observers. Ordinary members are selected from plant protection disciplines, namely Entomology, Plant pathology, Weed Science, Virology, Nematology, and Acridology. Experts are also selected in specific areas of toxicology, ecotoxicology and chemistry. Associate members are representatives of sub-regional organizations operating in the area of regulation and registration of pesticides: CPI/AU, ECOWAS, and CILSS Regional Centre for Agriculture, Hydrology and Meteorology (AGRYMET). Observers represent international institutions such as FAO and WHO. CSP ordinary members are appointed by decision of the Minister Coordinator of CILSS on a recommendation from their assigned Minister. They are the only members who have decision-making authority. CSP can call upon any resource person on the basis of his/her skills and expertise.

The responsibilities of CSP are as follows:

- laying down methods of control of the composition and quality of products submitted for registration and their assessment;
- laying down technical guidelines on data to

des ressources humaines compétentes. Le CSP offre cette expertise depuis 1994.

La Réglementation sur l'homologation des pesticides définit le cadre stratégique dans les domaines suivants :

- les conditions d'homologation des pesticides ;
- les procédures d'inscription d'une matière active ;
- la procédure d'homologation d'une formulation ;
- la protection des données confidentielles ;
- l'information, l'étiquetage et l'emballage ;
- la composition et les attributs du CSP.

### **Définition de l'homologation**

L'homologation des pesticides est un processus par lequel les autorités nationales ou régionales approuvent la vente ou l'utilisation d'un pesticide après examen de données complètes montrant que le produit contribue efficacement aux objectifs fixés et qu'il ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine ou animale ou pour l'environnement.

### **Composition et mode opératoire du Comité Sahélien des Pesticides**

Selon les textes, le CSP se réunit deux fois par an en sessions ordinaires. Une session extraordinaire peut être convoquée sur demande de son Président. Les conditions d'organisation et de fonctionnement du CSP sont précisées par un règlement intérieur qui définit (i) l'organisation et le fonctionnement du CSP, (ii) les conditions d'examen des dossiers, (iii) l'origine des ressources, (iv) et des dispositions finales.

Le CSP est composé de 25 membres ordinaires dont 3 experts indépendants, 4 membres associés et 3 membres observateurs. Les membres ordinaires sont choisis dans les disciplines de la protection des plantes (entomologie, phytopathologie, malherbologie, virologie, nématologie, acridologie, phytopharmacie etc.). Les experts sont sélectionnés dans les domaines spécifiques de la toxicologie, l'éco-toxicologie et la chimie. Les membres associés sont des représentants des Institutions sous-régionales œuvrant dans le domaine de la réglementation et la gestion des pesticides : le CPI/UA, la CEDEAO, le Centre Régional Agro-hydro-météorologie du CILSS. Les observateurs représentent les Institutions Internationales comme la FAO et l'OMS.

Les membres ordinaires du CSP sont nommés par Décision du Ministre Coordonnateur du CILSS sur proposition de leur Ministre de tutelle. Ils sont les seuls ayant un pouvoir de décision. Le CSP peut faire appel à toute personne ressource en fonction de ses compétences. Le CSP est chargé :

- de définir les méthodes de contrôle de la composition, de la qualité et de l'évaluation des produits soumis à l'homologation ;
- de définir les directives techniques concernant les données à fournir par le demandeur de l'homologation et les expérimentations à exécuter ;
- d'examiner les demandes d'homologation des pesticides pour suite à donner ;
- d'évaluer les risques de toxicité des produits à l'égard de l'homme, des animaux et de l'environnement ;
- de tenir le registre des homologations et des autorisations ;



- be provided by the applicant applying for registration and tests to be carried out;
- reviewing applications for pesticide registration for further action;
- assessing toxicity risks of products to man, animals and the environment;
- keeping a register of registrations and approvals;
- compiling an inventory of pesticides used and marketed in CILSS member countries;
- maintaining a list of public institutions authorized to carry out tests and second assessments;
- compiling a list of products whose use is prohibited or restricted for agriculture in CILSS member countries;
- maintaining links with the National Pesticide Management Committees (CNGP) in CILSS member countries.

For pesticide registration, the Sahelian Pesticides Committee examines details provided in the portfolio of the registration application file. This document which was developed by a Sahelian consultant was amended by the Committee's experts as well as agro-pharmaceutical firms. It is addressed to partners in the agro-pharmaceutical sector and consists of:

1. an application for registration;
2. a summary of all the files submitted;
3. a physico-chemical file;
4. details of biological efficiency;
5. an analytical file;
6. a toxicological file;
7. an environmental file;
8. a residue file;
9. a packaging and labelling file;
10. an attestation or a registration certificate of the product in the country of origin, if available
11. a sample of the candidate product for the analysis of the pure active matter, of the technical grade active matter, measurement standards for the analysis of metabolites and other components of residues and if possible samples of reference substance of the impurities present in the formulated product (at the request of CSP);
12. a sample of the formulated product (at the request of CSP).
13. Two copies of all the documents referred to from 1 to 10 should be submitted. They should be written in French (or in English).
14. The registration process has three main steps:

#### **First step**

1. The applicant shall submit a complete registration application file to the CSP Permanent Secretariat

- de faire l'inventaire des pesticides utilisés ou commercialisés dans les pays du CILSS ;
- d'établir la liste des établissements publics autorisés à effectuer les essais et habiletés à effectuer les analyse de contre-expertise ;
- d'établir une liste de produits d'emploi interdit ou limité en agriculture dans les pays du CILSS ;
- de maintenir les liens avec les Comités nationaux de Gestion des pesticides (CNGP) dans les pays du CILSS.

Pour l'homologation des pesticides, le Comité Sahélien des Pesticides travaille sur la base d'un document fixant la composition de la demande d'homologation. Ce document qui a été élaboré par un consultant sahélien a fait l'objet d'amendements par les experts du Comité ainsi que par les firmes agropharmaceutiques. Il a été adressé aux partenaires de l'industrie agropharmaceutiques et comprend :

1. une demande d'homologation ;
2. un résumé de l'ensemble des dossiers présentés ;
3. un dossier physico-chimique ;
4. un dossier d'efficacité biologique ;
5. un dossier analytique ;
6. un dossier toxicologique ;
7. un dossier environnemental ;
8. un dossier résidus ;
9. un dossier emballage et étiquette ;
10. une attestation ou certificat d'homologation du produit dans le pays d'origine, si disponible ;
11. un échantillon pour analyse de la matière active pure, de la matière active de qualité technique, des étalons pour l'analyse des métabolites caractéristiques et autres composants compris dans les résidus et, si possible des échantillons des substances de référence des impuretés contenues dans le produit formulé (à la demande du CSP) ;
12. un échantillon du produit formulé (à la demande du CSP).
13. L'ensemble des documents référés de 1 à 10 est fourni en deux exemplaires et rédigé en langue française (ou à défaut en langue anglaise).
14. La procédure d'homologation suit trois grandes étapes

#### **Première étape**

1. Le demandeur adresse un dossier complet de demande d'homologation au Secrétariat Permanent du CSP, basé à l'INSAH à Bamako, au Mali. A cette fin, le Secrétariat Permanent du CSP tient le modèle type de dossier d'homologation à la disposition de tout demandeur.
2. Le Secrétariat Permanent enregistre le dossier et

based at INSAH in Bamako, Mali. To this end, the CSP Permanent Secretariat makes available a model registration application file to all applicants.

2. The CSP Permanent Secretariat shall register the application file and issue a receipt to the applicant.
3. The applicant shall pay the approved file examination fee.
4. The CSP Permanent Secretariat shall verify all the documents of the file and, where any essential information is lacking, notify the applicant to complete the missing documents.
5. The CSP Permanent Secretariat shall submit the file to CSP experts.

#### **Second step**

6. CSP shall study the file and may:
  - decide to register the pesticide in the Sahel for five (5) years;
  - grant a provisional sales authorization (PSA) for a three-year period pending further studies;
  - retain the file under study pending additional information;
  - refuse to register the pesticide.

A pesticide that has been registered or one that has been granted a PSA shall be issued a unique number valid for all CILSS member States.

#### **Third step**

7. The CSP Permanent Secretariat shall transmit the results of deliberation to the applicant and to member States
8. The Permanent Secretariat shall publish the list of registrations and PSAs in a CILSS periodical.

The CSP has the following two sub-committees to assess the requests:

- the sub-committee for the review of physico-chemical, biological data and models of labels;
- the sub-committee for the review of analytical and toxicological data.

Resources to support the operations of CSP are sourced from the following:

- CILSS ;
- Member countries;
- File review fees;

2. Le Secrétariat Permanent enregistre le dossier et envoie un accusé de réception au demandeur.
3. Le demandeur s'acquitte des frais d'examen de dossier.
4. Le Secrétariat Permanent du CSP procède à la vérification des éléments constitutifs du dossier et, si des informations essentielles manquent, en informe le demandeur qui complètera le dossier.
5. Le Secrétariat Permanent soumet le dossier aux experts du CSP.

#### **Deuxième étape**

6. Le CSP examine le dossier et peut soit :
  - décider d'homologuer le pesticide dans le Sahel pour cinq (5) ;
  - donner une autorisation provisoire de vente (APV) pour une durée de trois (3) ans en attendant des études complémentaires ;
  - maintenir le dossier en étude pour des compléments d'information ;
  - refuser l'homologation du pesticide.

Le pesticide homologué ou ayant reçu l'APV porte un numéro unique pour tous les Etats membres du CILSS.

#### **Troisième étape**

7. Le Secrétariat permanent du CSP transmet au demandeur et aux Etats membres les résultats de la délibération du CSP.
8. Le Secrétariat Permanent publie la liste des homologations et des APV dans un périodique du CILSS.

Pour étudier les soumissions, le CSP dispose de deux sous-comités :

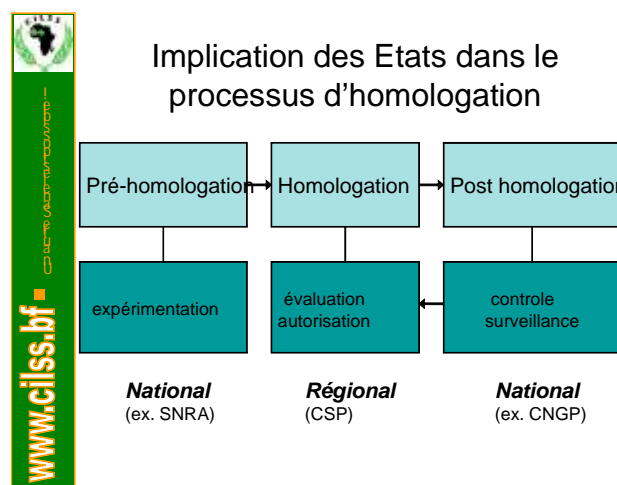
- le sous-comité pour l'examen des données physico-chimiques, biologiques et modèles d'étiquettes ;
- le sous-comité pour l'examen des données analytiques et toxicologiques.

Les ressources du CSP proviennent :

- du CILSS ;
- des Etats membres ;
- des frais d'examen des dossiers ;
- des ressources générées à travers des projets ou des Conventions de collaboration.

## **Pattern of involvement of CILSS Countries in the registration process**

### **L'implication des Etats dans le processus d'homologation**



- Resources generated through projects or cooperation agreement.

### **Conclusion and Recommendations**

After 17 years of operation, CSP has lived up to the duties assigned to it, in particular by securing the pesticides registration system. Pesticides are registered based only on reliable data and an appropriate assessment within the limits of available knowledge. The CSP can today justifiably be a sub-regional model of resource pooling.

Despite some constraints, the CSP is able to manage the challenges and issues related to pesticide management in the Sahel: in particular by providing support to member States for post-registration supervision, control and inspection of pesticides circulating in member States through operational National Pesticide Management Committees, by providing support to member States in implementing the Sanitary and Phytosanitary Agreement of the World Trade Organisation (WTO), by providing support to Fruit and Vegetable Exporters in developing technical procedures to comply with maximum residue levels in agricultural products for export, by supporting compliance with International Conventions on the management of chemicals in general and pesticides in particular.

Thus, there is the need for a close collaboration with partners involved in pesticide management to enable the CSP carry out the task assigned by CILSS member States through the Common Regulation for Pesticide Registration.

The main focus will be the following:

- Proceeding with implementation and enforcement of pesticide registration regulations in West Africa and in Chad;
- Disseminating Information, raising awareness and training all actors in sound management of pesticides;

### **Conclusion et recommandations**

Après 17 ans de fonctionnement, le CSP s'est montré à la hauteur des attributions qui lui ont été confiées notamment, en sécurisant le système d'homologation. Les pesticides ne sont homologués que sur la base de données fiables et d'une évaluation compétente, dans les limites actuelles des connaissances. Le CSP peut aujourd'hui et à juste titre constituer un modèle sous-régional de mise en commun des ressources.

Malgré quelques contraintes, le CSP est prêt à relever les nombreux enjeux et défis en matière de gestion des pesticides au Sahel : notamment l'appui aux Etats en matière de surveillance post-homologation, de contrôle et d'inspection des pesticides qui circulent dans les Etats à travers des Comités Nationaux de gestion des pesticides fonctionnels, l'appui aux Etats pour le respect des normes sanitaires et phytosanitaires dans le cadre des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'appui aux Exportateurs de Fruits et Légumes dans le cadre d'élaboration des itinéraires techniques pour le respect des Limites Maximales de résidus dans les produits agricoles à l'exportation, l'appui à la mise en œuvre des Conventions Internationales sur la gestion des produits chimiques en général et des pesticides en particulier.

Ainsi une collaboration étroite avec les partenaires impliqués dans la gestion des pesticides est sollicitée et s'avère indispensable pour permettre au CSP d'accomplir la tâche qui lui est confiée par les Etats membres du CILSS à travers la Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides.

Il s'agira essentiellement de :

- Poursuivre la mise en œuvre et l'application des réglementations sur l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest et au Tchad ;
- Informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs sur la gestion rationnelle des pesticides ;
- Redynamiser les Comités nationaux de gestion des pesticides ;
- Former les membres du CSP dans les domaines spécifiques de l'homologation des pesticides ;
- Reconstruire la base de données des pesticides afin qu'elle puisse servir à l'ensemble des utilisateurs de la région.

## **Case Studies: National Capacities for Pesticide Management: The Case of Nigeria**

**Abiola Olanipekun,**

*Federal Ministry of Environment, Abuja Nigeria*  
abiolanipekun@yahoo.co.uk

**Florence Ononiwu,**

*Federal Ministry of Agriculture & Water Resources, Abuja, Nigeri* gononiwu@nigeriamarkets.org

### **Introduction**

Nigeria is widely known to be an agrarian country, having a wide range of climatic zones suitable for agricultural activities, farming goes on every time during the year, providing opportunities for infestation by pests all year round. The agricultural sector has continued to maintain its unique role in the economy as a source of food, raw materials, foreign exchange as well as a veritable tool for the promotion of rural development, employment and income. In Nigeria, the responsibility of ensuring that pesticides do not present adverse effects to human health and the environment rests with various ministries and government agencies through laws, regulations, guidelines and other measures that provide some degree of protection.

Over the years, relevant Government institutions and the private sector recognized and given priority to the issues of improved food safety, regulations of sales and purchases of pesticides to individuals licensed to market pesticides in Nigeria. Attention is also given to promoting sustainable agriculture and development, improved consumer confidence, safe and effective use and monitoring of pesticides residues in the food chain as well as the need to strengthen available capacities towards realizing these goals.

### **General Overview of Pesticide Use**

Pesticide use in Nigeria may be classified as high. Each year, the highest single procurement and use of pesticides are by the Federal Ministry of Agriculture and Water Resources. In addition procurements and use of pesticides is also high by other stakeholders, including the State and

## **Études de cas : Perspectives nationales en matière de gestion des pesticides Nigéria.**

### **Capacités nationales en matière de gestion des pesticides : l'exemple du Nigéria**

**Abiola Olanipekun,**

*Ministère Fédéral de l'environnement, Abuja, Nigéria*

abiolanipekun@yahoo.co.uk

**Florence Ononiwu,** *Ministère Fédéral de*

*l'Agriculture et des ressources en eau Abuja, Nigeria*

gononiwu@nigeriamarkets.org

### **Introduction**

Le Nigéria est un pays principalement agricole caractérisé par une vaste gamme de zones climatiques adaptées aux activités agricoles qui ont lieu tout au long de l'année ce qui favorise l'infestation par les ravageurs à longueur d'année. Le secteur agricole continue à conserver son rôle unique dans l'économie en tant que source de nourriture, de matières premières et de devises. Il constitue également un véritable outil pour la promotion du développement rural, des emplois et des revenus. La responsabilité de s'assurer que les pesticides n'ont pas des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement relève des divers ministères et organismes du gouvernement à travers des lois, des réglementations, des directives et d'autres mesures offrant une certaine protection.

Au fil des ans, les institutions gouvernementales concernées et le secteur privé ont reconnu et donné la priorité aux questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments, aux règlements sur la vente et l'achat des pesticides aux individus détenant un permis de commercialisation des pesticides au Nigéria. La priorité est également accordée à la promotion de l'agriculture durable et du développement, à l'amélioration de la confiance des consommateurs, à une utilisation sûre et efficace et au contrôle des résidus de pesticides dans la chaîne alimentaire ainsi qu'à la nécessité de renforcer les capacités existantes en vue d'atteindre ces objectifs.

### **Vue d'ensemble de l'utilisation des pesticides**

Le Nigéria peut être considéré comme étant un gros utilisateur de pesticides. Chaque année, le Ministère Fédéral de l'Agriculture et des Ressources en Eau est le plus gros acheteur et utilisateur de pesticides. D'autres parties prenantes dont les ministères fédéraux et locaux chargés des services de contrôle des ravageurs et de simples agriculteurs sont également de gros acheteurs et utilisateurs de pesticides.



Local governments departments in charge of pest control services, and the ordinary farmers.

The pesticides industry represented by CropLife-Nigeria is involved in engagement of relevant sectors in addressing agrochemical issues which include safety assessment and trade of agrochemicals, compliance with conventions governing the control of pesticide residues and persistent organic pollutants, compliance with Prior Informed Consent and the Food and Agriculture Organization's Code of Conduct in the Distribution and Use of Pesticides.. Some of the areas of activities targeted by industry include stewardship and sustainable agriculture with integrated pest management, training programmes on the safe use of crop protection products, container management and the disposal of obsolete stock.

The Federal Government of Nigeria also encourages participation of civil societies in the process of decision-making and policy formulation for effective pesticides management. NGOs have been involved in awareness raising and drawing attention of the government and the public to the harmful effect of pesticides to human and public health, human settlements, and to farmers, as well as promoting safety in pesticides utilization. However, a lot more efforts need to be put into awareness raising and training on pesticides hazard communication.

### **Major problems Associated with Pesticide use in Agriculture**

Prices of pesticides are high which results in Government being the major importer with the purchase of large quantities of pesticides for use in the country. Some of the problems associated with pesticides use in agriculture include product adulteration and inadequacy of trained personnel. Training components of pesticide management in the country is also at a very low level.

Cases of off-label use of pesticides have been a major problem since the extension services designed to assist farmers have been inadequate. There is also the problem of illegal importation of pesticides and use of obsolete pesticides with reported cases of deaths arising from misuse of such pesticides.

L'industrie des pesticides qui est représentée par CropLife-Nigéria met en œuvre les mesures nécessaires pour régler les problèmes posés par les produits chimiques agricoles dont l'évaluation de la sécurité sanitaire et la commercialisation des produits chimiques agricoles, le respect des conventions régissant le contrôle des résidus de pesticides et des polluants organiques persistants, le respect de l'information et du consentement préalables et le code de conduite de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Au nombre des domaines d'activités ciblés par le secteur se trouvent l'agriculture responsable et durable avec une gestion intégrée des ravageurs, des programmes de formation à l'utilisation sans risque des produits de protection des cultures, la gestion des contenants et l'élimination des stocks obsolètes.

Le Gouvernement Fédéral du Nigéria encourage également une participation de la société civile au processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques en vue d'une gestion efficace des pesticides. Les ONG sensibilisent et attirent l'attention du gouvernement et du public sur les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine et publique, les communautés humaines et les agriculteurs. Ils font également une promotion d'une utilisation sans risques des pesticides. Toutefois, il faut investir davantage d'efforts dans la sensibilisation et la formation sur les risques que présentent les pesticides.

### **Principaux problèmes associés à l'utilisation des pesticides dans le secteur agricole**

En raison des prix élevés des pesticides, le Gouvernement en est le principal importateur. Il achète de grosses quantités de pesticides à des fins d'utilisation dans le pays. L'altération des produits et le nombre insuffisant de personnes formées constituent quelques-uns des problèmes associés à l'utilisation des pesticides dans le secteur agricole. Les éléments de formation dans la gestion des pesticides sont également très faibles dans le pays.

Des cas d'usage non indiqué de pesticides constituent un problème majeur en raison de l'insuffisance des services de vulgarisation conçus pour aider les agriculteurs. Il y a également le problème d'importation illégale des pesticides et d'utilisation des pesticides obsolètes. On a également signalé des décès résultant d'une mauvaise utilisation de ces pesticides.

L'absence de données précises sur l'importation et l'utilisation des pesticides, la manipulation et la vente des pesticides par des personnes non autorisées et les questions de sécurité sanitaire des

Other areas of challenges include lack of accurate data on pesticide import and usage, pesticide handling and sale by un-authorized persons and issues of food safety.

### **Assessment of Pesticide Management Capacity in Nigeria**

Pesticide management instruments in Nigeria are diverse. Major stakeholders involved in pesticides management in Nigeria are the Federal and State Ministries of Agriculture, the Ministry of Environment, the National Environmental Standards Regulations and Enforcement Agency (NESREA), the National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC), the Agrochemical industry (Croplife –Nigeria), Agricultural Research Institutes, Civil society and Public interest groups

Some of the activities undertaken by Government to monitor and enforce existing legislation include; inspections, awareness raising and training programmes, advocacy, investigations, prosecutions, sanctions and warnings.

The Pest Control Services Division of the Federal Livestock Department is also involved as an active player in the mandate to ensure the total eradication or substantial reduction of pest populations in Nigeria.

Although there are published guidelines and regulations on management of pesticides in the country, the requirements for reporting information on the effects and exposure of humans and environment to pesticides is currently inadequate. The need to update the existing legislative and administrative interventions for effective pesticides management is desperately urgent.

A platform needs to be established for cooperation and coordination of activities amongst the key ministries and agencies regulating pesticides at the highest level of Authority. This will provide a mechanism to reduce duplication of efforts and inconsistencies perceived by the regulated communities and support the current effort by government to establish a formal governance structure through a memorandum of understanding amongst key national stakeholders for an integrated framework for effective pesticides management. The recently developed national policy on national chemicals management is also expected to bridge current gaps in the existing infrastructures and mechanisms.

Generally, the level of training on classification and hazard communication for pesticides use and handling is grossly inadequate with little or no coordination amongst the organizations responsible for poison information control and

aliments sont d'autres défis à relever.

### **Évaluation de la capacité de gestion des pesticides au Nigéria**

Il existe divers instruments de gestion des pesticides au Nigéria. Les Ministères fédéraux et les ministères de l'agriculture des différents États du pays , le Ministère de l'environnement, le *National Environmental Standards Regulations and Enforcement Agency* (NESREA), le *National Agency for Food and Drug Administration and Control* (NAFDAC), l'industrie agrochimique (Croplife –Nigéria), les instituts de recherche agricole, la société civile et des groupes d'intérêt public sont les principales parties prenantes intervenant dans la gestion des pesticides au Nigéria.

Les inspections, les programmes de sensibilisation et de formation, le plaidoyer, les enquêtes, les poursuites, les sanctions et les avertissements constituent certaines des activités menées par le Gouvernement pour suivre et appliquer la législation en vigueur.

Les services de contrôle des ravageurs du Ministère fédéral de l'élevage participent activement au mandat de veiller à ce que les populations de ravageurs soient éliminées totalement ou réduites considérablement au Nigéria.

Bien que des notes d'information et des règlements sur la gestion des pesticides dans le pays aient été publiés, les obligations de communication d'informations sur les effets et l'exposition des humains et de l'environnement aux pesticides sont actuellement inadéquates. Il est absolument nécessaire d'actualiser les interventions législatives et administratives actuelles en vue d'une gestion efficace des pesticides.

Il faut créer une plateforme de coopération et de coordination des activités au plus haut niveau au sein des principaux ministères et des agences de régulation des pesticides. Cette structure limitera la duplication des activités et les incohérences perçues par les usagers et permettra également de soutenir les efforts actuels du gouvernement visant à établir une structure officielle de gestion par le biais d'un protocole d'accord entre les principales parties prenantes nationales en vue d'un cadre intégré de gestion efficace des pesticides. La politique nationale de gestion des pesticides qui a été élaborée récemment devrait également permettre de combler les lacunes observées dans les infrastructures et les mécanismes.

Le niveau de formation à la classification et à la communication des dangers associés à l'utilisation et à la manipulation des pesticides est manifestement inapproprié avec peu ou pas de coordination parmi les organisations chargées des centres antipoison et

emergency response. Some training packages in form of seminars and workshops are organized by relevant government stakeholders on a limited basis. This is complemented by the efforts of agrochemicals marketing companies which organize awareness raising and training programs, collaboration with government, on the safe and effective use and storage, as well, as transportation of pesticides.

Agrochemical products such as fertilizers, pesticides, pesticides residue from field run-offs and the inappropriate use and disposal of their containers are of major concern with many communities lacking potable water supply thus depending solely on surface water. In the northern zones of the country, where agriculture is more intense, farmers also depend on the surface water for irrigation.

The determination of pesticide residues in raw foods locally manufactured and imported are also major issues of concern where research is being intensified and a national programme to determine the extent of the problem has been initiated with NAFDAC in collaboration with relevant organs of government.

### **Participation in Pesticide Management Initiatives**

Nigeria actively participates in subregional, regional and global pesticides management initiatives. Some of these include the Africa Stockpiles Programme (ASP) domiciled in Federal Ministry of Environment; Pan-African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign (PATTEC) domiciled in the Federal Ministry of Science; the Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM) and other relevant multilateral environmental agreements domiciled in the Federal Ministry of Environment, and the Malaria Control Campaign in Federal Ministry of Health.

### **Previous and on-going Capacity Strengthening Activities**

Capacity strengthening activities in pesticides management at the national level within government institutions tend to be limited. Opportunities for pest control and other regulatory officials to attend formal courses and short term group training courses are quite minimal, however recently under the Nigeria-ASP activities a number of officials responsible for pesticides management participated in some NASP training programmes.

The Federal Government of Nigeria encourages participation of civil societies in the process of decision-making and policy formulation. A number of trade associations, NGOs and professional groups have been in the forefront of voluntary initiatives for pesticides

des interventions d'urgence. Des programmes de formation sous forme de séminaires et d'ateliers sont de temps à autre organisés par les acteurs gouvernementaux concernés. Ces activités sont complétées par les efforts des entreprises de marketing des produits agrochimiques qui organisent, en collaboration avec le gouvernement, des programmes de sensibilisation et de formation sur une utilisation et un entreposage sûrs et efficaces des pesticides ainsi que sur leur transport.

Les produits chimiques tels que les engrais, les pesticides, les résidus de pesticide découlant du ruissellement et d'une utilisation et une élimination inadéquates de leurs contenants sont une source de grande préoccupation étant donné que plusieurs communautés n'ont pas d'eau potable et dépendent uniquement des eaux de surface. Dans les zones septentrionales du pays où l'agriculture est plus intensive, les agriculteurs dépendent également des eaux de surface pour l'irrigation.

Déterminer la présence des résidus de pesticides dans les aliments crus produits localement ou importés constitue également une source majeure d'inquiétude. La recherche est en train d'être intensifiée dans ce domaine et un programme national destiné à déterminer l'ampleur du problème a été amorcé par NAFDAC en collaboration avec les instances gouvernementales compétentes.

### **Participation aux programmes de gestion des pesticides**

Le Nigéria participe activement à des programmes sous-régionaux, régionaux et mondiaux de gestion des pesticides. Au nombre de ces programmes figurent le Programme d'élimination des stocks de pesticides périmés en Afrique, abrité par le Ministère Fédéral de l'environnement, la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC), abrité par le Ministère Fédéral des Sciences, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et d'autres accords environnementaux multilatéraux pertinents, abrités par le Ministère Fédéral de l'Environnement ainsi que la Campagne de contrôle du paludisme au Ministère Fédéral de la Santé.

### **Activités de renforcement des capacités existantes et en cours de création**

Les activités de renforcement des capacités en matière de gestion des pesticides au niveau national au sein des institutions gouvernementales sont plutôt limitées. Les agents de la réglementation et de contrôle des ravageurs ont peu d'occasion d'assister à des cours professionnels et à des courtes sessions de formation de groupe. Cependant, un certain nombre d'agents chargés de la gestion des pesticides ont récemment participé à des programmes de formation de NASP dans le cadre



management. Some of these include the chemicals group of Manufacturer's Association of Nigeria (MAN), Crop Life Nigeria, Professional Bodies, and The National Industrial Safety Council and All Farmers Council of Nigeria.

A number of professional Non-Governmental Organization have been involved in pesticides management through their programmes focused on fostering interest in all aspects of weed biology and control by exchange of information through conferences, seminars, publications and symposia. These Organizations also co-operate with relevant agencies (government, quasi-government, and private) and learned societies with similar interest in weed biology, weed control and pesticides use.

Other professional NGOs such as the National Industrial Safety Council of Nigeria operate as a forum for discussion on safe and healthy management of hazardous substances, including pesticides with the government, employers and workers and their representatives. This council is involved in disseminating to the public, information on occupational safety, health and environment through regular production of magazine. They also undertake relevant activities to educate employers and the workers in pesticides management through seminars and workshops on healthy work environment.

The Entomological Society of Nigeria is also involved in the study of all aspects of insect sciences and serves to promote dissemination of information on safe handling of insecticides and judicious use via scientific conferences, seminars and publication. The Nigerian Environmental Society also serves in fostering and promoting the profession of environmental science and engineering in theory and practice and enhances the usefulness of the profession in the public.

Furthermore, various awareness raising and training activities are undertaken by agrochemical companies in the country. These include; product users training, product stewardship activities and demonstrations. Other initiatives for capacity building in the sector entail training programmes targeted at retailers and dealers.

The resources within the civil society to undertake activities within their purview are currently inadequate, with most activities funded

des activités de l'ASP-Nigéria.

Le Gouvernement Fédéral du Nigéria encourage une participation de la société civile au processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques. Un certain nombre d'associations commerciales, d'ONG et de groupes professionnels ont joué un rôle de premier plan dans les initiatives volontaires de gestion des pesticides. Parmi les institutions susmentionnées, on peut citer le groupe des produits chimiques de l'Association des Producteurs du Nigéria (MAN), Crop Life Nigeria, des groupements professionnels et le Conseil national de la sécurité industrielle et enfin le *All Farmers Council* du Nigéria.

Un certain nombre d'organisations non gouvernementales, professionnelles ont participé à la gestion des pesticides à travers leurs programmes visant à stimuler l'intérêt dans tous les aspects de la biologie des adventices et la lutte contre les plantes adventices grâce à un échange d'informations par le biais de conférences, de séminaires et de symposiums. Ces organisations collaborent également avec les organismes concernés (gouvernementaux, para-gouvernementaux et du secteur privé) et des sociétés scientifiques portant un intérêt similaire à la biologie des adventices, la lutte contre les plantes adventices et l'utilisation des pesticides.

D'autres ONG professionnelles telles que le Conseil national de la sécurité industrielle du Nigéria fonctionnent comme un forum de discussion sur une gestion sûre et saine des substances dangereux, dont les pesticides, avec le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ainsi que leurs représentants. Ce conseil participe à la diffusion d'informations au public sur la sécurité au travail, la santé et l'environnement en produisant régulièrement des publications grand public. Ces ONG entreprennent également des activités pertinentes en vue de sensibiliser les employeurs et les travailleurs à la gestion des pesticides par le biais de séminaires et d'ateliers portant sur un environnement de travail sain.

La Société entomologique du Nigéria participe également à l'étude de tous les aspects de l'entomologie et favorise la diffusion d'informations, sur la manipulation sans danger des insecticides et sur leur utilisation judicieuse, à travers des conférences, des séminaires et des publications scientifiques. Le *Nigerian Environmental Society* favorise et fait la promotion de l'agro écologie en théorie et en pratique et la valorise aux yeux du public.

Par ailleurs, les entreprises agrochimiques mènent diverses activités de sensibilisation et de formation dans le pays. Au nombre de ces activités figurent la formation des utilisateurs du produit, les activités de gestion avisée des produits et des démonstrations. D'autres initiatives de renforcement des capacités impliquent des programmes de formation visant les détaillants et les fournisseurs.



through foreign donor agencies or governments.

### **Looking to the Future**

To improve pesticide management capacity in Nigeria, there is need for strong collaboration amongst all parties involved in this activity. This will ensure that a common goal is pursued.

Regular training and retraining, upgrading and equipping existing structures must be done for better results to be achieved. There is need to strengthen existing institutional capacities such as training schools, and laboratories within key sectors such as agriculture, environment and health for effective pesticides management.

Some short term priorities will include; harmonizing the interest of key Stakeholders, Establishment of Standard Protocol for Bio and efficacy trials, Creation of Platform for Harmonization with other ECOWAS Countries and Evolution of Pesticide Registration Committee/Board and a one stop point for all issues related with Pesticides management. There is need to establish, chemical pollution response and poison-control centers in all the six geopolitical zones of the country.

The Globally Harmonised System for classification and labeling of chemicals (GHS) should be used as a capacity building tool towards effective pesticides management while the nation establishes an integrated regulatory framework to address the entire lifecycle of chemicals, in order to avoid the current piecemeal, overlapping and conflicting regulations.

Awareness creation and capacity strengthening programmes should be implemented for; (i) pesticides users and consumers to educate them on the hazards inherent in misuse/handling of pesticides and (ii) policy makers and legislators, in order for them to realize the importance of making pesticides management programmes/issues a priority in budgetary allocations. (iii) Customs services (iv) rural communities as well, and (v) for all importers and users of pesticides; these constitute the major areas of need that should be tackled for effective pesticides management in Nigeria.

Les ressources à la disposition de la société civile pour mener des activités dans leurs domaines de compétence sont actuellement inadéquates, la plupart des activités sont financées par des bailleurs de fonds ou par des gouvernements étrangers.

### **Perspectives d'avenir**

Il faut une collaboration étroite entre toutes les parties impliquées dans cette activité pour améliorer la capacité de gestion des pesticides au Nigéria. Cela permettra de poursuivre un objectif commun. Pour avoir de meilleurs résultats, il faut une formation régulière et le recyclage, la modernisation et l'équipement des structures existantes. Il faut également renforcer les capacités institutionnelles existantes telles que les écoles de formation et les laboratoires dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'environnement et la santé pour une gestion efficace des pesticides.

Au chapitre des priorités à court terme, il faut inclure une harmonisation des intérêts des parties prenantes, l'établissement de protocoles standards pour les essais d'efficacité biologique, la Création d'une Plateforme d'harmonisation en collaboration avec d'autres pays de la CEDEAO, la composition du Comité/Conseil d'homologation des pesticides ainsi qu'un guichet unique pour toutes les questions relatives à la gestion des pesticides. Il faut établir des centres antipoison dans toutes les six zones géopolitiques du pays.

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) devrait être utilisé comme outil de renforcement des capacités en vue d'une gestion efficace des pesticides pendant que l'Etat fédéral établit un cadre réglementaire intégré pour couvrir tout le cycle de vie des produits chimiques en vue d'éviter les réglementations actuelles, multiples qui sont rédigées au coup par coup et parfois contradictoires.

Des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités devraient être mis en œuvre à l'intention ; (i) des utilisateurs et consommateurs de pesticides pour les informer des dangers inhérents à la mauvaise utilisation/manipulation des pesticides et (ii) des décideurs et des législateurs pour qu'ils se rendent compte de l'importance d'accorder la priorité aux programmes/questions de gestion des pesticides dans les allocations budgétaires (iii) de la douane (iv) ainsi

que des communautés rurales et (v) des importateurs et utilisateurs de pesticides. Ce sont les principaux domaines qu'il convient d'aborder en vue d'une gestion efficace des pesticides au Nigéria.

## Capacities for Pesticides Management in Ghana

### John A. Pwamang

*Pesticides Registrar, Environmental Protection Agency,*

### Jack Vesper Suglo,

*Director, Plant Protection and Regulatory Services Directorate, Ministry of Food and Agriculture*

### P. O. Yeboah

*Chairman-Pesticides Technical Committee School of Nuclear and Allied Sciences, University of Ghana*

### Introduction

The use of pesticides in crop pest and vector management is an essential means of achieving economic and social development. Therefore pesticides such as insecticides, herbicides, fungicides, nematicides, are widely used for pest control in agriculture and vector control in public health.

Despite their beneficial effects, pesticides also present risks to human health and the environment. These risks arise from the inherent toxicities of pesticides, and from their misuse. Some growers sometimes harvest crops immediately after treatment with pesticides, ignoring the recommended pre-harvest interval. Others are also of the view that any pesticide could be used on any crop and in some instances, certain pesticides meant exclusively for cotton are used on vegetables and even on cocoa. Some unscrupulous persons also go to the extent of using pesticides for fishing and hunting. These un-recommended practices cause pesticides to enter the food chain and affect people who consume the catch with the consequent health effects.

The Government of Ghana is very concerned about the abuse of pesticides, and has tasked Agencies such as; the Environmental Protection Agency of the Ministry of Environment, Science and Technology and Plant Protection and Regulatory Services Directorate of the Ministry of Food and Agriculture to monitor the pesticides control and regulation. This necessitated the promulgation of the Pesticides Control and Management Act (Act 528) in 1996 [which has now become Part Two of the EPA Act, 1994 (Act 490)] to provide the legal

## Capacités de gestion des pesticides au Ghana

### John A. Pwamang

*Responsable des pesticides, Agence de protection de l'environnement,*

### Jack Vesper Suglo,

*Directeur, Direction de la protection des végétaux et services de réglementation, Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture*

### P. O. Yeboah

*Président-Comité technique sur les pesticides École des sciences nucléaires et connexes, Université du Ghana*

### Introduction

L'utilisation des pesticides pour la gestion des ennemis des cultures et des vecteurs de maladies est essentielle au développement économique et social. Par conséquent, des pesticides tels que les insecticides, les herbicides, les fongicides, les nématicides sont couramment utilisés dans la lutte contre les ravageurs en agriculture et la lutte antivectorielle en santé publique.

Malgré leurs effets bénéfiques, les pesticides présentent également des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces risques proviennent de la toxicité inhérente des pesticides et de leur mauvaise utilisation. Certains producteurs récoltent parfois les cultures immédiatement après avoir appliqué les pesticides et font abstraction du délai d'attente recommandé avant récolte. D'autres producteurs estiment que n'importe quel pesticide peut être utilisé pour n'importe quelle culture et dans certains cas des pesticides exclusivement destinés au coton sont utilisés pour les légumes et même le cacao. Certaines personnes sans scrupules vont jusqu'à utiliser les pesticides pour la pêche et la chasse. Ces pratiques non recommandées font entrer les pesticides dans la chaîne alimentaire et ont un impact sur la santé des personnes qui consomment les denrées.

Le Gouvernement du Ghana est très inquiet au sujet de l'abus des pesticides et a chargé des organismes tels que l'Agence de Protection de l'Environnement du Ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie et la Direction de la protection des végétaux et services de réglementation du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture de suivre le contrôle et la réglementation sur les pesticides. Cela a nécessité la promulgation de la Loi sur le Contrôle et la Gestion des Pesticides (Loi 528) en 1996 [qui est maintenant devenue la seconde partie de la Loi de l'EPA 1994 (Loi 490)] pour fournir un cadre juridique pour le contrôle et la gestion des pesticides au Ghana.

framework for the control and management of pesticides in Ghana. Although the pesticides law was promulgated in 1996, it was not until 2004 that procedures and structures were finally put in place for full operationalisation of the law. Before the law came into force, pesticides control and management was the responsibility of the Toxic Chemicals Subcommittee of the then EPC/EPA which recommended some pesticide products for use in Ghana. The recommended products had been subjected to critical evaluation of dossiers presented by industry. The exercise to prepare a recommended pesticides list was an attempt by the EPC at the time to ensure safe and effective use of pesticides in Ghana but was not conducted under any legal framework. More pesticide products were added to the recommended list after the Law had been passed in 1996 following evaluation of dossiers by the sub-committees and their eventual approval by the Pesticides Technical Committee in 1998. During the period 2000 to 2002, pesticide registration and licensing exercise suffered various setbacks due to high turnover of staff assigned to the CCMC, and inadequate funding. A permit system was introduced whereby importers applied for and were issued with permits to clear consignments of pesticides from various ports of entry in the country. Under this scheme, there was no clearance before importation of pesticide products and some products cleared were not on the recommended list.

### **Current Structure for pesticides registration in Ghana**

The current structure for registration of pesticides in Ghana is shown in Figure 1 and includes the following:

- A Secretariat – Chemicals Control and Management Centre (CCMC) of the EPA that receives all applications for pesticides registration.
- Three sub-committees of the Pesticides Technical Committee (PTC) evaluate applications and submit reports to the PTC. The sub-committees are Toxicology/Ecotoxicology subcommittee, Bio-efficacy subcommittee and Labelling and Advertising subcommittee.
- The thirteen-member inter-sectoral PTC considers reports of sub-committees and makes recommendations to the EPA Board.
- The EPA Board takes final decision to register or deny registration of pesticides.

Bien que la loi sur les pesticides ait été promulguée en 1996, ce n'est qu'en 2004 que les procédures et les structures ont été finalement mises en place pour que la loi soit totalement opérationnelle. Avant l'entrée en vigueur de la loi, le contrôle et la gestion des pesticides étaient du ressort du Sous-comité des produits chimiques toxiques de l'EPC/EPA d'alors qui recommandait l'utilisation de certains pesticides au Ghana. Les produits recommandés avaient subi un examen critique des dossiers soumis par l'industrie. L'exercice destiné à préparer une liste de pesticides recommandés était à l'époque une tentative de l'EPC destinée à assurer une utilisation sûre et efficace des pesticides au Ghana et n'avait pas été conduite dans un cadre juridique. Davantage de pesticides ont été ajoutés à la liste après que la loi a été promulguée en 1996 suite à une évaluation des dossiers par les sous-comités et leur approbation par le Comité technique sur les pesticides en 1998.

Au cours de la période allant de 2000 à 2002, l'exercice d'homologation et d'autorisation des pesticides a subi de nombreux revers en raison d'une forte rotation du personnel affecté au CCMC et une insuffisance de financement. Un système d'autorisation a été introduit au terme duquel les importateurs demandaient et recevaient des permis pour dédouaner des lots de pesticides au niveau de divers points d'entrée du pays. En vertu de ce système, il n'y avait pas de pré-dédouanement avant l'importation des pesticides et certains produits dédouanés ne figuraient pas sur la liste recommandée.

### **Structure actuelle d'homologation des pesticides au Ghana**

La structure actuelle d'homologation des pesticides au Ghana est indiquée dans la Figure 1 et se compose comme suit :

- Un Secrétariat – Centre de contrôle et de gestion des produits chimiques (CCMC) de l'EPA reçoit toutes les demandes d'homologation des pesticides.
- Les trois sous-comités du Comité technique sur les pesticides (PTC) évaluent les demandes et soumettent les rapports au PTC. Les trois sous-comités sont le sous-comité de toxicologie/écotoxicologie, le sous-comité de l'efficacité biologique et le sous-comité de l'étiquetage et la publicité.
- Le PTC intersectoriel composé de treize membres examine les rapports des sous-comités et formule des recommandations au Conseil de l'EPA.
- Le Conseil de l'EPA prend une décision finale quant à l'homologation ou non des pesticides.

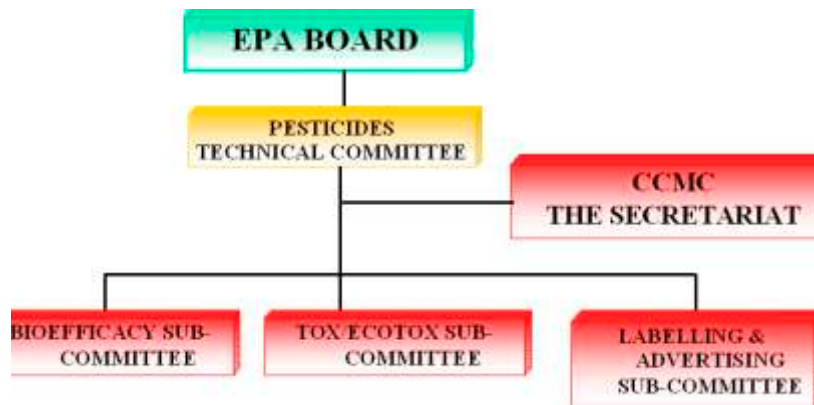


Figure 1: Organisational Structure for Pesticides Registration in Ghana  
 Figure 1 : Structure organisationnelle pour l'homologation des pesticides au Ghana

**Composition of the Pesticides Technical Committee (PTC)**

The Pesticides Technical Committee provided for in Section 53 of the EPA Act, 1994 (Act 490) comprises the following:

- i. Chairman appointed by the EPA Board
- ii. Representative of Chemistry Dept. of the National Nuclear Research Institute of Ghana, GAEC;
- iii. Representative of Cocoa Services Division of COCOBOD;
- iv. Representative of Plant Protection and Regulatory Services Directorate of MoFA;
- v. Representative of Veterinary Services Directorate of MoFA
- vi. Representative of Ministry of Health;
- vii. Representative of Ghana Standards Board;
- viii. Representative of Customs, Excise and Preventive Service;
- ix. Representative of Association of Ghana Industries;
- x. Representative of Ghana National Association of Farmers and Fishermen;
- xi. Representative of Ministry of Land and Forestry;
- xii. Representative of Ministry Responsible for the Environment
- xiii. Representative of Environmental Protection Agency (Secretary)

**Composition du Comité technique sur les pesticides (PTC)**

Le Comité technique sur les pesticides prévu à l'article 53 de la loi EPA, 1994 (Loi 490) est composé comme suit :

- i. Président nommé par le Conseil de l'EPA
- ii. Représentant du Département de Chimie de l'Institut national de recherche nucléaire du Ghana, GAEC ;
- iii. Représentant du *Cocoa Services Division* du COCOBOD;
- iv. Représentant de la Direction de la Protection des végétaux et des services de règlementation du MoFA ;
- v. Représentant de la Direction des services vétérinaires du MoFA ;
- vi. Représentant du Ministère de la Santé ;
- vii. Représentant du Conseil des Normes du Ghana ;
- viii. Représentant du *Customs, Excise and Preventive Service* (Service des douanes)
- ix. Représentant de l'Association des Industries du Ghana ;
- x. Représentant de l'Association nationale des Agriculteurs et des Pêcheurs du Ghana ;
- xi. Représentant du Ministère des Terres et Forêts ;
- xii. Représentant du Ministère responsable de l'Environnement ;
- xiii. Représentant de l'Agence de Protection de l'Environnement (Secrétaire).



### **Composition of the Pesticides Technical Committee (PTC)**

The Pesticides Technical Committee provided for in Section 53 of the EPA Act, 1994 (Act 490) comprises the following:

- i. Chairman appointed by the EPA Board
- ii. Representative of Chemistry Dept. of the National Nuclear Research Institute of Ghana, GAEC;
- iii. Representative of Cocoa Services Division of COCOBOD;
- iv. Representative of Plant Protection and Regulatory Services Directorate of MoFA;
- v. Representative of Veterinary Services Directorate of MoFA
- vi. Representative of Ministry of Health;
- vii. Representative of Ghana Standards Board;
- viii. Representative of Customs, Excise and Preventive Service;
- ix. Representative of Association of Ghana Industries;
- x. Representative of Ghana National Association of Farmers and Fishermen;
- xi. Representative of Ministry of Land and Forestry;
- xii. Representative of Ministry Responsible for the Environment
- xiii. Representative of Environmental Protection Agency (Secretary)

### **Composition of Bioefficacy Sub-committee**

- i. Plant Protection and Regulatory Services Directorate/MoFA;
- ii. Cocoa Research Institute of Ghana;
- iii. CSIR/Crops Research Institute
- iv. Environmental Protection Agency (2 representatives)

### **Composition of human Toxicology and Ecotoxicology Sub-committee**

- i. Ghana Atomic Energy Commission
- ii. Food and Drugs Board
- iii. Ghana Health Services
- iv. Environmental Protection Agency (2 representatives)

### **Composition of Advertising and Labelling Sub-committee**

- i. Plant Protection and Regulatory Services Directorate/MoFA
- ii. Customs, Excise and Preventive Service

### **Composition du Comité technique sur les pesticides (PTC)**

Le Comité technique sur les pesticides prévu à l'article 53 de la loi EPA, 1994 (Loi 490) est composé comme suit :

- i. Président nommé par le Conseil de l'EPA
- ii. Représentant du Département de Chimie de l'Institut national de recherche nucléaire du Ghana, GAEC ;
- iii. Représentant du *Cocoa Services Division* du COCOBOD;
- iv. Représentant de la Direction de la Protection des végétaux et des services de réglementation du MoFA ;
- v. Représentant de la Direction des services vétérinaires du MoFA ;
- vi. Représentant du Ministère de la Santé ;
- vii. Représentant du Conseil des Normes du Ghana ;
- viii. Représentant du *Customs, Excise and Preventive Service* (Service des douanes)
- ix. Représentant de l'Association des Industries du Ghana ;
- x. Représentant de l'Association nationale des Agriculteurs et des Pêcheurs du Ghana ;
- xi. Représentant du Ministère des Terres et Forêts ;
- xii. Représentant du Ministère responsable de l'Environnement ;
- xiii. Représentant de l'Agence de Protection de l'Environnement (Secrétaire).

### **Composition du sous-comité Efficacité biologique**

- i. Direction de la Protection des végétaux et services de réglementation/MoFA ;
- ii. Institut de recherche sur le cacao du Ghana ;
- iii. CSIR/Institut de recherche sur les cultures ;
- iv. Agence de protection de l'environnement (2 représentants).

### **Composition du Sous-comité Toxicologie humaine et Ecotoxicologie**

- i. Commission de l'énergie atomique du Ghana ;
- ii. Conseil pour les produits alimentaires et pharmaceutiques du Ghana ;
- iii. Services de santé du Ghana ;
- iv. Agence de Protection de

- iii. Ghana Standards Board
- iv. Agrochemical Dealers Association
- v. Ghana National Association of Farmers and Fishermen
- vi. Environmental Protection Agency (2 representatives)

### **Procedures for the registration of pesticides in Ghana**

The purpose of the registration process is to determine, before registration, that the product can be used safely and effectively in accordance with instructions on the label of the product container. The pesticide product label and scientific data must be reviewed and found acceptable before the product can be registered. To register a product, an applicant must submit a completed application form and required data (technical dossier) on the product for evaluation. The dossier is checked for completeness at the Secretariat and processed to extract relevant information needed to run exposure assessment models. The dossier is then evaluated by three sub-committees of the Pesticides Technical Committee and this involves the following.

- Scientific review of product chemistry, residue chemistry, toxicity to fish and wildlife, phyto-toxicity, and efficacy of the pesticide product;
- Risk assessment to determine potential risks of pesticide products to human health and the environment;
- Review acute toxicological and chronic toxicological studies which are submitted in support of obtaining new product registration
- Review of product labels to ensure that they meet EPA label requirements
- Confirm its performance in accordance with label instructions

After considering the evaluation reports from the three sub-committees, the Pesticides Technical Committee may recommend to the EPA Board to register the product and classify it for:

- a) Full registration valid for three years either for General use or for Restricted use
- b) Provisional clearance (maximum 1 year)
- c) Suspended or Banned

General use: If when applied for the use for which it is registered will not have unreasonable

l'Environnement (2 représentants).

### **Composition du Sous-comité Publicité et étiquetage**

- i. Direction de la Protection des végétaux et services de réglementation/MoFA ;
- ii. Customs, Excise and Preventive Service (Services des douanes) ;
- iii. Conseil des Normes du Ghana ;
- iv. Association des Fournisseurs de produits chimiques ;
- v. Association des Agriculteurs et Pêcheurs du Ghana ;
- vi. Agence de Protection de l'Environnement (2 représentants).

### **Procédures d'homologation des pesticides au Ghana**

Le processus d'homologation a pour objectif de déterminer avant homologation qu'un produit peut être utilisé de manière efficace et en toute sécurité conformément aux instructions figurant sur l'étiquette du produit. L'étiquette du produit et les données scientifiques doivent être examinées et jugées acceptables avant que le produit ne puisse être homologué.

Pour homologuer un produit, un requérant doit soumettre à des fins d'évaluation un formulaire de demande rempli ainsi que les informations exigées (dossier technique) sur le produit. Au niveau du Secrétariat, on vérifie que le dossier est correctement rempli et on le traite pour extraire les informations nécessaires pour son évaluation. Le dossier est ensuite examiné par trois sous-comités du Comité technique sur les pesticides et cela implique ce qui suit :

- Examen scientifique des caractéristiques chimiques du produit, des caractéristiques des résidus, de la toxicité pour les poissons et la faune, de la toxicité pour les plantes et de l'efficacité du pesticide ;
- Évaluation des risques potentiels des pesticides pour la santé humaine et l'environnement ;
- Examen des études de toxicité aiguë et de toxicité chronique permettant d'obtenir l'homologation d'un nouveau produit ;
- Examen des étiquettes des produits pour s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de l'EPA en matière d'étiquetage ;
- Confirmation des performances du produit par rapport aux instructions figurant sur l'étiquette.

Après examen des rapports d'évaluation des trois sous-comités, le Comité technique sur les pesticides peut recommander au Conseil de l'EPA d'homologuer le produit et de le classer pour :

- a) Une homologation complète valable pour trois ans,

adverse effects on human health and the environment.

Restricted use: If its use in accordance with widespread commonly recognised practice in the absence of additional regulatory restrictions may cause unreasonable adverse effects on people, animals, crops or on the environment.

Banned or suspended: If the pesticide will have unreasonable adverse effects on human health and the environment in normal use, or in accordance with International Conventions e.g. Rotterdam Convention, Stockholm Convention, Montreal Protocol etc.

Provisional Clearance: (PCL): If adequate information has been provided and pesticide presents no toxicological risk to people, animals, crops or the environment. PCL is temporary pending formal registration and is subject to conditions (e.g. limitations on quantities that can be placed on the market or analysis of samples). Provisional Clearance is cancelled if application is refused

### **Licensing of pesticides stakeholders and facilities**

Pesticides stakeholders are required to obtain licenses for the particular pesticides-related activity. License is subject to conditions and license can be acquired through an application. License is issued based on satisfactory report of inspection of premises, facilities and personnel. Pesticides stakeholders that require licenses are Retailers; Importers; Distributors; Commercial Pest Control Agents; Transporters; Manufacturers; Formulators, Warehouses, Retail outlets and any other related pesticides activity.

### **Enforcement**

Enforcement of the Pesticides Act is by authorised Pesticides Inspectors appointed by EPA Board from EPA, PPRSD, Customs and relevant sub-committees of the District Assembly. Enforcement of the provisions of the pesticides law including the following:

- inspect any equipment used or to be used in applying pesticides;
- inspect any storage or disposal facilities or areas used for the storage or disposal of pesticides;
- inspect any land actually, or reported to be, exposed to pesticides;
- investigate complaints or injury to human beings and animals, or damage to land and pollution of water bodies resulting from the

pour une utilisation générale ou une utilisation restreinte ;

- b) Une autorisation provisoire (1 an au maximum) ;
- c) La suspension ou l'interdiction du produit.

L'utilisation générale est autorisée si lorsqu'il est utilisé conformément aux critères de son homologation, le produit n'aura pas d'effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement.

L'utilisation restreinte est proposée si son utilisation conformément aux pratiques reconnues en l'absence de restrictions réglementaires additionnelles peut avoir des effets nocifs importants sur les personnes, les animaux, les cultures et l'environnement.

L'interdiction ou la suspension est décidée si le pesticide a des effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement en utilisation normale ou conformément aux Conventions internationales, par exemple la Convention Rotterdam, la Convention de Stockholm, le Protocole de Montréal, etc.

L'autorisation provisoire (PCL) est décidée si des informations appropriées ont été fournies et que le pesticide ne présente pas de risque toxicologique pour les personnes, les animaux, les cultures ou l'environnement. La PCL est temporaire en attendant l'homologation officielle. L'autorisation provisoire est soumise à certaines conditions (par exemple limitation des quantités qui peuvent être mises sur le marché ou analyse d'échantillons). L'autorisation provisoire est annulée en cas de rejet de la demande.

### **Octroi de licences aux parties prenantes du secteur des pesticides et aux installations de stockage des pesticides**

Les parties prenantes du secteur des pesticides sont tenues d'obtenir une licence pour les activités particulières relatives aux pesticides. La licence est soumise à certaines conditions et peut être acquise sur demande. La licence est octroyée sur la base d'un rapport satisfaisant d'inspection des lieux, des installations et du personnel. Les parties prenantes du secteur des pesticides qui ont besoin de licences sont les détaillants, les importateurs, les distributeurs, les transporteurs, les fabricants, les formulateurs, les entrepôts, les points de vente et toute autre activité liée aux pesticides.

### **Application**

La loi sur les pesticides est appliquée par des inspecteurs dûment habilités, nommés par le Conseil de l'EPA et provenant de l'EPA, du PPRSD, de la douane et des sous-comités appropriés de l'Assemblée de district. L'application des dispositions de la loi sur les pesticides consiste entre autres à :

- inspecter tout équipement utilisé ou qui sera utilisé pour appliquer les pesticides ;
- inspecter toute installation de stockage ou de destruction des pesticides ;
- inspecter les sols qui sont effectivement ou qui pourraient être exposés aux pesticides ;
- faire enquête sur les plaintes ou les préjudices subis par les êtres humains, les animaux ou les dégâts causés aux sols et la pollution des cours d'eau résultant de l'utilisation des pesticides ;

Table 1 Register of Pesticides as at 31<sup>st</sup> December 2009

Tableau 1 Registre des pesticides au 31 décembre 2009

Category	Full Registration	Provisional Clearance	Banned	Total
Insecticides	72	3	25	100
Fungicides	23	1	0	24
Herbicides	57	19	0	76
Others	4	0	0	4
Total	156	23	25	204

Table 2 Register of Licenses as at 31<sup>st</sup> December 2009

Tableau 2 Registre des licences au 31 décembre 2009

Category	New Licenses issued	Licenses Renewed	Total
Formulators / Repackagers / Manufacturers	1	1	2
Importer / Distributors	4	7	11
Retailers	207	57	264
Commercial Operators (Pest controllers)	17	36	53
Warehouses	5	7	12
Transporters	3	3	6
Total	237	111	348

### Other Achievements

- Developed a Pesticides Registration Manual outlining the data requirements, risk assessment guidelines and detailed description of the pesticides registration process
- Prepared draft regulations under the pesticides law and these are being considered by the EPA Board and the Ministry of Environment, Science and Technology. The draft regulations are;
  - »Draft Pesticides (Advertising) Regulations
  - »Draft Pesticides (Labelling and Packaging) Regulations
  - »Draft Pesticides (Licensing) Regulations

### Autres réalisations

- Un Manuel d'homologation des pesticides a été élaboré indiquant les données requises, les directives sur l'évaluation des risques et une description détaillée du processus d'homologation des pesticides
- Des projets de réglementation ont été préparés dans le cadre de la loi sur les pesticides. Ces projets sont en train d'être examinés par le Conseil de l'EPA et le Ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie. Les projets de réglementation sont les suivants :
  - »Projet de réglementations relatives aux pesticides (Publicité)
  - »Projet de réglementations relatives aux



»Draft Pesticides (Registration) Regulations  
»Draft Technical Guidelines for Pesticides Transportation, Storage and Disposal

- Prepared Fertilizer and Plant Protection bills, which are currently being considered by Parliament
- Trained 70 Pesticides Inspectors in the sound management of Pesticides and in enforcement of the pesticides law
- Developed guidelines for conducting and reporting bio-efficacy trials for the registration of pesticides for agricultural purposes
- Developed guidelines for safe transport of hazardous materials, which include pesticides
- Developed a reference guide on pesticides for the horticulture sector in Ghana
- In collaboration with COCOBOD, trained and monitored the activities of Gangs involved in the Cocoa Mass Spraying Exercise.
- Successfully withdrew two (2) pesticide products from use on Cocoa since August 2004 when the registration process became operational. Gammalin 20EC (Lindane) was withdrawn due to international requirements of countries that import cocoa beans from Ghana while Carbamult 20EC (Promecarb) was withdrawn due to reports of nausea and vomiting by applicators in the field.

#### **Previous and on-going capacity strengthening activities**

Ghana has benefited and continues to benefit from a number of capacity building projects related to pesticides control and management including the following

- Under the auspices of the FAO staff of EPA and the PPRSD/MoFA were trained in ecotoxicological/environmental risk assessment of pesticides
- Under the auspices of the WHO, staff of EPA and PPRSD/MoFA were trained in human toxicological risk assessment
- The EPA and PPRSD/MoFA are collaborating with the Ghana Atomic Energy Commission to run post graduate courses on chemicals control and management at the School of Nuclear and

pesticides (Etiquetage et conditionnement)  
»Projet de réglementations relatives aux pesticides (Octroi de licence)  
»Projet de directives techniques pour le transport, l'entreposage et l'élimination des pesticides

- Des projets de loi ont été préparés pour les engrais et la protection des végétaux qui sont actuellement en cours d'examen par le Parlement.
- 70 inspecteurs de pesticides ont été formés à une bonne gestion des pesticides et à l'application de la loi sur les pesticides.
- Des directives sur la réalisation et l'établissement de rapports sur les essais d'efficacité biologique ont été proposées en vue de l'homologation des pesticides à des fins agricoles.
- Des directives ont été définies pour le transport en toute sécurité des matériaux dangereux dont les pesticides.
- Un guide de référence a été publié sur les pesticides pour le secteur horticole au Ghana.
- En collaboration avec le COCOBOD, a formé et suivi de près les activités des équipes participant au programme de pulvérisation massive des cacaoyers.
- Depuis 2004, lorsque le processus d'homologation est devenu opérationnel, deux (2) pesticides utilisés sur le cacao ont été retirés du marché. Ce sont le Gammalin 20EC (Lindane) qui a été retiré en raison des prescriptions internationales des pays qui importent des fèves de cacao du Ghana et le Carbamult 20EC (Promecarb) qui a été retiré en raison des incidences de nausée et de vomissement rapportées par les applicateurs de pesticides se trouvant sur le terrain.

#### **Activités de renforcement des capacités existantes et en cours de mise en place**

Le Ghana a bénéficié et continue de bénéficier d'un certain nombre de projets de renforcement des capacités relatifs au contrôle et à la gestion des pesticides dont les suivants :

- Sous l'égide de la FAO, le personnel de l'EPA et du PPRSD/MoFA a reçu une formation en évaluation des risques écotoxicologiques et environnementaux

Allied Sciences, University of Ghana – Atomic Campus. The programme commenced in the 2007/2008 academic year and the third batch of students is currently in their second semester of the two-year Masters of Philosophy Programme.

- Collaborating with the Ghana Agricultural Associations Business and Information Centre (GAABIC) on the certification of trained Pesticides Dealers under the Ghana Agro-Dealer Development Project. This three-year project is being implemented by the International Centre for Soil Fertility and Agricultural Development (IFDC) in collaboration with GAABIC with funding from the Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA). To date over 1,000 pesticides Dealers have been trained on safe handling of pesticides and the provisions of pesticides law.
- Collaborating with CropLife International through CropLife-Ghana on the Clean Farms Initiative aimed at conducting inventory, collection and Safeguarding of Obsolete Pesticides and Empty Containers. Training in inventory and safeguarding has been conducted and an outreach campaign is underway to request the public to register obsolete pesticides in their custody.
- Developed guidelines for the registration of biopesticides under the auspices of the Crop Protection Programme of the Department for International Development (DFID) of the United Kingdom.
- Developed Plant Protection Policy with technical assistance from GTZ and FAO.
- Developed a strategy for implementing IPM in Ghana under the auspices of the Crop Protection Office of the FAO regional Office for Africa.
- Participating in the ECOWAS initiative to harmonise pesticides registration procedures in the sub-region. Ghana drafted protocols for bio-efficacy trials for crop-pest combination for the humid areas of the ECOWAS sub-region.
- Participating in the sub-regional fruit fly control programme and have established a national fruit fly control committee under the Ministry of Food and Agriculture
- Developing a national food safety policy through inter-agency collaboration

posés par les pesticides.

- Sous l'égide de l'OMS, le personnel de l'EPA et du PPRSD/MoFA a reçu une formation en évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine.
- L'EPA et le PPRSD/MoFA collaborent avec la Commission de l'énergie atomique du Ghana pour offrir des cours universitaires de troisième cycle portant sur le contrôle et la gestion des produits chimiques à l'école des sciences nucléaires et connexes de l'Université du Ghana – campus de l'Atomique. Le programme a débuté au cours de l'année universitaire 2007/2008 et la troisième promotion d'étudiants en est à son second semestre du programme de PhD.
- Collaboration avec le *Ghana Agricultural Associations Business and Information Centre* (GAABIC) en vue de délivrer des certificats aux vendeurs de pesticides qualifiés dans le cadre du *Projet Ghana Agro-Dealer Development*. Ce projet d'une durée de trois ans est mis en œuvre par le Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole (IFDC) en collaboration avec GAABIC grâce à un financement de l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA). Plus de 1 000 vendeurs de pesticides ont à ce jour été formés à une manipulation sans danger des pesticides et aux dispositions de la loi sur les pesticides.
- Collaboration avec CropLife International à travers CropLife-Ghana dans le cadre de l'Initiative *Clean Farms* visant à effectuer un inventaire, une collecte des pesticides obsolètes et des contenants vides. La formation en inventaire a été effectuée et une campagne de sensibilisation est en cours pour demander au public d'enregistrer les pesticides obsolètes en sa possession.
- Élaboration de directives pour l'homologation des bio-pesticides sous l'égide du Programme de Protection des Cultures du Département pour le Développement International (DFID) du Royaume Uni.
- Élaboration d'une Politique de Protection des Végétaux avec une assistance technique de la GIZ et de la FAO.
- Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre

## Challenges

There are a number of challenges to overcome including the following:

- Merger of Act 528 with the EPA Act 490. This merger was effected without consultations with the key agencies and is hampering implementation of the pesticides law.
- Inadequate facilities for pesticides quality control analysis.
- Potentially high levels of pesticide residues in food and environmental media
- There are inadequate funds for awareness creation programmes for farmers and the general public and for Pesticides Inspectors to conduct post registration field surveillance and monitoring.
- Inadequate numbers of staff and inadequate logistics for monitoring
- There is currently only one Poison Information Centre located at the Ridge Hospital in Accra.

## Recommendations/looking into the future

- Make presentation to the Attorney General to separate Act 528 from Act 490 and make amendments to Act 528 to create the Pesticides Management Fund (PMF). The proposed Pesticides Management Fund (PMF) under Act 528 could provide adequate funds from Industry to support pesticides management programmes.
- Ghana needs to establish a system to check the quality of imported pesticides to ensure that they conform to the data submitted for registration and establish facilities for pesticides quality control analysis
- Establish stronger collaborative arrangements with Academic and Research Institutions to monitor effects of pesticides on human health and the environment
- Appoint additional pesticide inspectors and support pesticides inspectors with funds to conduct post registration monitoring and surveillance and enforce provisions of the pesticides law.
- Establish Poison Information Centres in at least all Regional Hospitals in Ghana

d'une PI au Ghana sous l'égide du Bureau de Protection des Cultures du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

- Participation à l'Initiative de la CEDEAO visant à harmoniser les procédures d'homologation des pesticides dans la sous-région. Le Ghana a rédigé des protocoles pour des essais d'efficacité biologique pour une combinaison culture-nuisible pour les zones humides de l'espace CEDEAO.
- Participation au programme sous-régional de contrôle des mouches des fruits et établissement d'un comité national de contrôle des mouches des fruits relevant du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture.
- Élaboration d'une politique nationale de sécurité sanitaire des aliments grâce à une collaboration interinstitutionnelle.

## Défis

Plusieurs défis doivent être relevés parmi lesquels :

- La fusion de la Loi 528 avec la Loi EPA 490. Cette fusion, effectuée sans consultation avec les principales institutions, entrave la mise en œuvre de la loi sur les pesticides.
- Les installations inadéquates pour l'analyse, le contrôle de la qualité des pesticides.
- Les niveaux potentiellement élevés des résidus de pesticides dans les produits alimentaires et les milieux environnementaux
- Une insuffisance de fonds pour mettre sur pied des programmes de sensibilisation du public et pour permettre aux inspecteurs de pesticides d'effectuer une surveillance et un suivi sur le terrain après l'homologation.
- L'insuffisance des effectifs et des moyens logistiques.
- Il n'y a actuellement qu'un seul Centre d'information antipoison situé au Ridge Hospital à Accra.

## Recommandations/perspectives pour l'avenir

- S'adresser au Procureur Général pour lui demander de séparer la Loi 528 de la Loi 490 et modifier la Loi 528 pour créer un Fonds de Gestion des Pesticides (PMF). Le Fonds de Gestion des Pesticides (PMF) proposé, régi par la Loi 528 pourrait fournir suffisamment de fonds en provenance du secteur pour soutenir les programmes de gestion des pesticides.
- Le Ghana doit mettre en place un système pour contrôler la qualité des pesticides importés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux données soumises pour l'homologation. Il doit également mettre en place des installations pour l'analyse et le contrôle de la qualité des pesticides.
- Conclure des accords de collaboration plus étroite avec les institutions universitaires et de recherche en vue de surveiller les effets des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.
- Nommer d'autres inspecteurs des pesticides et leur accorder un soutien financier pour effectuer le suivi et la surveillance post homologation et appliquer les dispositions de la loi sur les pesticides.
- Créer des centres d'information antipoison au moins dans tous les hôpitaux régionaux du Ghana.

## **5. Coordinating regional management of pesticides - Regional Frameworks**

Discussions and consultations at the FAO regional workshop on Harmonization of Pesticides Legislation/Registration, focussed on the status of pesticides legislation and registration in West and Central Africa and identified the major issues associated with pesticides management in the sub-regions. Regional initiatives in the harmonization of pesticides legislation and registration were also presented by ECOWAS, CEMAC, CSP/CILSS, and UEMOA. Following a detailed review of the situation in the various countries, especially the institutional capacities to manage pesticides efficiently, the workshop participants drew attention to the need for and importance of collaborative efforts and FAO support for more efficient harmonization of pesticides legislation and registration in the West and Central Africa sub-regions.

Consequently, the workshop made the following recommendations to form the basis for Regional Frameworks to coordinate the management of pesticides, especially harmonization of pesticides legislation and registration in the region.

### **Recommendations from the pesticides workshop**

Participants of the workshop made the following recommendations:

1. CPAC is to fast track the implementation of pesticide registration and find ways and means of removing the obstacles that are impeding the process.
2. As a neutral continental organization that has relations with both CSP and CPAC, IAPSC suggests that CPAC and Cameroon establish dialogue in order to settle the blockade currently hampering the starting of the pesticide registration process by CPAC. Should this dialogue fail to produce the desired results, then CPAC could go ahead with the other members in the meantime.
3. For regional bodies (ECOWAS and CEMAC) to put in place an awareness programme on the

## **5. Coordination de la gestion des pesticides au niveau régional – Cadres régionaux**

Les discussions et les consultations lors de l'atelier régional de la FAO sur l'Harmonisation de l'homologation/la législation sur les pesticides se sont penchées sur l'état de l'homologation et de la législation sur les pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre et ont relevé les principaux problèmes associés à la gestion des pesticides dans les sous-régions. Des initiatives régionales portant sur l'homologation/la législation sur les pesticides ont également été présentées par la CEDEAO, la CEMAC, le CSP/CILSS et l'UEMOA. Suite à un examen approfondi de la situation dans les différents pays, particulièrement les capacités institutionnelles de gestion efficace des pesticides, les participants à l'atelier ont insisté sur la nécessité et l'importance des efforts de collaboration et de l'appui de la FAO pour une harmonisation plus efficace de l'homologation et de la législation sur les pesticides dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'atelier a par conséquent formulé les recommandations ci-après qui serviront de base aux cadres régionaux visant à coordonner la gestion des pesticides, particulièrement l'harmonisation de l'homologation et de la législation sur les pesticides dans la région.

### **Recommandations de l'atelier sur les pesticides**

Les participants de l'atelier ont formulé les recommandations suivantes :

1. Le CPAC doit accélérer le processus de mise en œuvre de l'homologation des pesticides et trouver des voies et moyens d'éliminer les obstacles qui entravent le processus.
2. L'IAPSC en sa qualité d'organisation continentale neutre ayant des relations avec le CSP et le CPAC propose que le CPAC et le Cameroun engagent un dialogue en vue de trouver une solution au blocus qui entrave actuellement le lancement du processus d'homologation par le CPAC. Si ce dialogue ne produit pas les résultats souhaités, le CPAC pourrait en attendant procéder avec les autres membres.
3. Les organismes régionaux (CEDEAO et CEMAC) doivent mettre sur pied un programme



pesticide regulations in their respective member countries.

4. The necessity to adopt a regional approach to pesticide waste management, in particular empty containers. In this regard, it is advisable to build on the experience of on-going programmes and for CSP to take initiatives along these lines in connection with the FAO Pesticide Stock Management Programme.

5. To upgrade CSP based on the ongoing evaluation. This would include the upgrading of already identified laboratories.

6. Attention to be focused on the sustainability of funding mechanisms and human resources for CSP, CPAC and ECOWAS, all of which are to elaborate their sustainability plans. Use the results of the evaluation of the funding mechanism of CSP to do a gap analysis for CPAC

7. The necessity to maintain communication between FAO and regional bodies (ECOWAS and CEMAC).

8. There is a need to ensure coherence between the regulatory frameworks between ECOWAS, UEMOA and CILSS. To this effect, an implementation convention could be signed between the three parties.

9. In order to foster closer ties, it is recommended that a memorandum of understanding be signed between CSP and CPAC.

10. Envisage thematic training programmes (e.g: on pesticide regulations) for legal experts working in the regional organizations, with the assistance of FAO.

11. Need for community law training focusing on one area of specialty in programs (FAO, CSP, CEPAC).

de sensibilisation à la réglementation sur les pesticides dans leurs pays membres respectifs.

4. La nécessité d'adopter une approche régionale de la gestion des résidus des pesticides, particulièrement les contenants vides. À cet égard, il convient de tirer parti des acquis des programmes en cours et le CSP devrait prendre des initiatives dans ce sens, dans le cadre du Système de gestion des stocks de pesticides de la FAO.

5. La revalorisation du CSP sur la base de l'examen en cours. Cela inclurait la modernisation des laboratoires déjà identifiés.

6. Une attention particulière sera accordée à la viabilité des mécanismes de financement et aux ressources humaines au niveau du CSP, du CPAC et de la CEDAO qui doivent tous élaborer leurs plans de durabilité. Il faut utiliser les résultats de l'évaluation des mécanismes de financement du CSP pour effectuer une analyse des lacunes pour le CPAC.

7. La nécessité de maintenir la communication entre la FAO et les organismes régionaux (CEDEAO et CEMAC).

8. Il faut assurer une cohérence entre les cadres réglementaires et entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. À cet égard, une convention d'application pourrait être signée entre les trois parties.

9. Pour renforcer les liens, un protocole d'accord devrait être signé entre le CSP et le CPAC.

10. Prévoir, en collaboration avec la FAO, des programmes de formation thématiques (par exemple sur la réglementation sur les pesticides) à l'intention des experts juridiques qui travaillent dans les organisations régionales.

11. Nécessité d'une formation en droit communautaire axée sur un domaine de spécialité des programmes (FAO, CSP, CEPAC).

## Contents

**Theme: Towards the Harmonization of Pesticides Legislation and Registration in West and Central Africa**

### Editorial Comment

Issues of the harmonization of pesticides legislation and registration in West and Central Africa

### Articles

1. Front Page: The Regional Pesticides Legislation/Registration Harmonization Workshop
2. Harmonization of Pesticides Registration: An FAO perspective
3. Regional Economic Community perspectives in pesticides management
  - ECOWAS
  - CEMAC
  - CSP/CILSS
4. Case Studies: National Perspectives in pesticides management
  - Nigeria
  - Ghana
5. Coordinating regional management of pesticides legislation /registration – Promoting Regional Frameworks
  - Recommendations from the pesticides workshop

## Table des matières

**Thème : Vers une harmonisation de l'homologation et de la législation sur les pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre**

### Commentaire rédactionnelle

Questions portant sur l'homologation et la législation des pesticides en Afrique de l'Ouest et du Centre

### Articles

1. Page de couverture : Atelier régional portant sur l'homologation/la législation des pesticides
2. Harmonisation de l'homologation des pesticides : Une perspective de la FAO
3. Perspectives des Communautés Économiques Régionales en matière de gestion des pesticides
  - CEDEAO
  - CEMAC
  - CSP/CILSS
4. Études de cas : Perspectives nationales en matière de gestion des pesticides
  - Nigéria
  - Ghana
5. Coordination de la gestion des pesticides au niveau régional – Mise en place de Cadres régionaux
  - Recommandations de l'atelier sur les pesticides